

enssib

école nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèques

**L'évolution du réseau de la
bibliothèque départementale de
l'Aude dans le contexte de
l'intercommunalité : tentative
d'évaluation des attentes et des
représentations des acteurs locaux
sur deux cantons tests**

Thomas Jouneau

Sous la direction de Thierry Giappiconi
Directeur de la bibliothèque municipale de Fresnes

2001

Résumé / Abstract

La bibliothèque départementale de l'Aude (B.D.A.) a récemment fait des propositions en direction d'une amélioration de son service aux petites bibliothèques dans le cadre de l'intercommunalité. En partant à la fois d'une analyse de ces documents de proposition et d'une prise en compte des besoins créés par la situation socio-économique du département, les acteurs locaux (élus, bibliothécaires bénévoles, acteurs du développement) ont été interrogés sur deux échantillons de territoire, afin de connaître leurs représentations et leurs attentes à l'égard d'une bibliothèque publique. De la prise en compte à la fois de ce contexte socio-économique et de ces attentes peut résulter un affinement de l'action de la B.D.A. en termes de politique publique. / The Bibliothèque départementale de l'Aude (B.D.A.) has recently made several suggestions about a possible improvement of its action towards the small libraries and the gathering of their resources at the local scale. From these documents, and from an account of the social and economic needs in the Aude, we tried to ask the local actors of public libraries (mayors, volunteer librarians, and people involved in local development) what would be their representations and their expectations about a local library. Taking this context and these expectations into account may result in a more precise action of the B.D.A. towards the small local libraries.

Descripteurs / Keywords : Coopération intercommunale**Aude (France) ; Bibliothèques départementales de prêt**Aude (France) ; Bibliothèques rurales**Aude (France)

Remerciements

A M. Thierry Giappiconi, qui tout au long de la réalisation de ce mémoire m'a enrichi de ses réflexions et de ses encouragements.

A Mme Pascale Cier, directrice de la B.D.A., qui a bien voulu répondre à mes interrogations.

A tout le personnel de la B.D.A.

Au service documentation du Conseil Général

Aux élus, responsables associatifs et agents de développement des cantons de Mouthoumet, Salles sur l'Hers et de Peyriac Minervois, ainsi que des communes de Malves et de Bagnoles, qui ont bien voulu m'accueillir.

Au directeur adjoint de la B.D.P. de la Dordogne, qui m'a fourni certains éléments du fonctionnement de son établissement, desquels ma réflexion s'est trouvée enrichie.

A Lamia Badra pour ses conseils

A la CAF de l'Aude pour ses réponses à certaines de mes questions.

Pour I. F.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1^{ÈRE} PARTIE : L'IMPLANTATION ACTUELLE DU RÉSEAU ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE : CADRAGE, MÉTHODE ET PROBLÈMES	7
1. Présentation générale du département	7
1.1. Géographie et transports.....	7
1.2. Démographie et activités.....	9
2. Présentation des documents de proposition de la B.D.A.	11
2.1. Qu'est-ce qu'une bibliothèque ?	12
2.2. Premier axe : la restructuration du réseau	13
2.3. Second axe : le développement des nouvelles technologies	14
2.4. Troisième axe : le développement de fonds audiovisuels.....	15
2.5. Bilan	15
3. L'implantation du réseau : consolider les acquis	16
3.1. Une situation mitigée.....	16
3.2. L'intercommunalité, facteur de renforcement des structures	17
3.3. Le cas de l'Aude : quelques problèmes et perspectives d'évolution.....	23
2^{ÈME} PARTIE : DEUX ÉTUDES DE CAS.....	26
1. Méthodologie	27
1.1. Repérage des acteurs et des structures clés	27
1.2. Obtention d'informations	27
1.3. Entretiens et utilisation du questionnaire	28
2. Les territoires étudiés et leurs bibliothèques	30
2.1. La communauté de communes Hers et Ganguise	30
2.2. Le canton de Peyriac-Minervois.....	33
3. Représentations et attentes	37
3.1. Dépouillement du questionnaire.....	37
3.2. Le poids de la demande directe et son dépassement	39
3.3. Le soutien à la scolarité	42
3.4. Nouveaux besoins, nouveaux partenariats ?	44
3.5. La bibliothèque comme projet politique et global.....	47
3.6. Pour finir... ..	54
CONCLUSION	56
BIBLIOGRAPHIE	58

Introduction

Cette étude essaie de répondre à la demande de la bibliothèque départementale de prêt de l'Aude¹ dont le projet de plan de développement de la lecture publique mise sur une dynamique forte de constitution et de transformation de structures intercommunales dans le département. Si le rôle joué par le développement de la coopération intercommunale dans le développement des bibliothèques départementales a déjà fait et fera probablement encore l'objet de plusieurs études de cas, notamment dans le cadre de mémoires réalisés par des élèves conservateurs, le cas de l'Aude présente un intérêt non négligeable.

Si l'intercommunalité n'est pas dans l'Aude un phénomène récent, elle ne concernait jusqu'à présent qu'une minorité de communes. Les nouvelles législations, dites Voynet et Chevènement², ont cependant revitalisé ce processus. Au moment de la rédaction de ce mémoire, on peut considérer que les territoires couverts par les projets d'intercommunalité en cours, ajoutés aux structures déjà constituées, devraient recouvrir l'ensemble du territoire départemental.

Il n'existe encore dans l'Aude, contrairement à certains départements, aucun service intercommunal de lecture publique dans les communes dépendant du mandat de la bibliothèque départementale. Tout reste donc à réaliser sur ce plan, et c'est dans ce sens que vont les propositions actuelles.

Deux grands axes ont été privilégiés dans cette étude. Une première partie de cadrage, mais aussi de présentation du plan de développement et d'analyse raisonnée, est apparue nécessaire. Il conviendra de voir non seulement de quelle manière, mais encore avec quelles visées le projet actuel de la B.D.A. s'inscrit dans le double contexte du développement de la lecture publique dans le département d'une part, et du mouvement en faveur de

¹ Plus loin B.D.A (voir table des sigles).

² Loi 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet) ; loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

l'intercommunalité d'autre part. L'objectif de cette démarche est de tenter circonscrire les priorités de développement ressortant à la fois des documents de proposition de la bibliothèque départementale et de la réalité socio-économique et culturelle du département.

Dans un second temps, il nous est apparu intéressant de mettre l'accent sur deux cas d'adaptation possible du service de la bibliothèque départementale à la fois aux contraintes locales et au fonctionnement intercommunal. Une enquête a donc été menée dans deux cantons de l'Aude : d'une part le canton de Salles sur l'Hers, qui met en place une bibliothèque intercommunale ; d'autre part le canton de Peyriac-Minervois, dont le réseau serré de bibliothèques offre la possibilité d'une évolution intéressante de la qualité du service offert. Des rencontres avec différents acteurs locaux, ainsi que des données sociales, économiques et culturelles recueillies sur place, ressortent certains constats plus généraux sur les enjeux liés à l'implantation d'un service de lecture de proximité en milieu rural, mais aussi sur les représentations de chacun quant aux missions et aux fonctions d'une bibliothèque petite ou moyenne.

1^{ère} partie : l'implantation actuelle du réseau et le plan de développement de la bibliothèque départementale de l'Aude : cadrage, méthode et problèmes

Plutôt que de séparer artificiellement l'état des lieux du réseau de ses perspectives d'évolution, il a été choisi de les traiter de manière transversale, en distinguant un certain nombre d'aspects du fonctionnement et de l'action de la bibliothèque départementale. Deux documents formalisant la politique à long terme de la bibliothèque départementale seront soumis au vote du Conseil Général en mars 2002, soit après la rédaction de ce mémoire, et avec de grandes chances que ce vote soit positif.

Après une brève présentation du département de l'Aude et du terrain d'action de la B.D.A., il sera présenté une esquisse critique des différents documents formalisés avant une présentation des axes stratégiques du développement.

1. Présentation générale du département

1.1. Géographie et transports

Le département de l'Aude se situe au sein d'un triangle de trois grandes villes (Toulouse, Perpignan et Montpellier), qui tendent à drainer l'essentiel de l'activité économique et des services importants (pôle industriels ou économiques, établissements d'enseignement supérieur ou équipements culturels majeurs). Cette situation n'a pas favorisé un développement urbain important. Aucune des deux principales villes du département, Carcassonne et Narbonne, ne franchit la barre des 50 000 habitants, cependant que les trois communes suivantes en taille, Castelnaudary, Limoux et Lézignan, tournent autour des 10 000 résidents. Un phénomène touchant l'ensemble du

département est la présence de populations travaillant à l'extérieur de son territoire : cela est vrai notamment pour la partie ouest, plutôt sous l'influence de Toulouse.

Le territoire de l'Aude se caractérise par une forte ruralité. Au dernier recensement (1999) 200 094 habitants se partageaient entre les 444 communes de moins de 10 000 habitants. Cette mosaïque de petites communes présente encore une disparité extrême, et beaucoup d'entre elles ne dépassent pas les 100 habitants.

Le maillage du territoire par les axes de transport, routiers et ferroviaires, est irrégulier. Deux importants faisceaux routiers relient Narbonne à Perpignan vers le sud et à Toulouse via Carcassonne vers l'ouest. Tout le reste du département est desservi de manière inégale, et les déplacements sont rendus souvent difficiles par une certaine isolation au sein des zones montagneuses. L'Aude possède une importante diversité de paysages et aussi de reliefs. Trois zones peuvent être schématiquement distinguées :

- L'ouest du département, dominé par la polyculture et l'élevage, comprend le Lauragais, la Piège au nord-ouest et le Razès au sud-ouest, lequel monte par paliers jusqu'aux contreforts des Pyrénées.
- Toute la partie est, comprenant la plaine du Narbonnais, est consacrée à viticulture (Corbières et Minervois). C'est un paysage de plaine ou de collines, avec quelques secteurs au relief plus déchiré.
- Deux zones montagneuses : la Montagne Noire au nord de Castelnaudary ; la région sous-pyrénéenne au sud et au sud-ouest.

Ce sont ces deux zones montagneuses qui posent le plus de problèmes de circulation. Dans le cas des contreforts pyrénéens, ces difficultés sont accentuées par l'absence d'axe routier majeur dans certaines zones, laissées dans un état de relatif isolement.

Le département a été fortement marqué par les inondations qui, à la fin de 1999, ont sinistré près de la moitié des communes de son territoire. Tout au long des entretiens, nous avons pu constater à quel point cet événement était encore dans les esprits. Certaines bibliothèques, comme à Villeneuve-Minervois, ont été fortement touchées par ces inondations, perdant la plus

grande partie de leurs collections en même temps que leurs aménagements mobiliers.

1.2. Démographie et activités

1.2.1. Données démographiques : La population active et le taux de chômage

La population de l'Aude est majoritairement vieillissante, malgré un rajeunissement relatif provoqué par l'arrivée de nouveaux immigrants à la moyenne d'âge plus jeune (84,7% de moins de 60 ans contre 71,4% pour l'ensemble du département). On relève par ailleurs un important taux de chômage : 18,7% de la population active en 1999 contre 16,1% en 1990 et contre une moyenne nationale de 11,3%, d'après le recensement général de la population. Cette augmentation du taux de chômage s'accompagnant pourtant d'une augmentation du nombre d'emplois (+5,9% de 1990 à 1999), un récent document de l'INSEE relève que « la demande de travail supplémentaire entre 1990 et 1999 induite par le surcroît de population active n'[a] pas rencontré son équivalent en termes d'offres d'emplois de la part des entreprises [...] »³.

Plusieurs facteurs y jouent également un rôle : déclin des entreprises et de l'industrie sur le territoire, concurrence des grands centres urbains à proximité, ou encore le milieu rural en déclin. La majorité des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire se concentrent à Toulouse, Perpignan ou Montpellier, l'entreprise audoise la plus importante ne comptant pas plus de 300 salariés.

1.2.2. Les types d'activité

Les chiffres concernant la répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle n'étant pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce mémoire, nous avons dû nous contenter de la répartition par secteur d'activité, qui permet cependant de se faire une idée du profil du

³ *Repères pour l'économie du Languedoc Roussillon*, n° 24 : « Professions et activités dans l'Aude – Résultats complémentaires du recensement de la population 1999 ».

bassin d'emploi audois. La comparaison des résultats de 1990 et 1999 permet de constater une baisse à la fois de l'activité industrielle, du bâtiment et de l'activité agricole dans son ensemble au profit du tertiaire. Aujourd'hui plus de 75% des emplois relèvent de ce dernier secteur, contre 10% pour l'agriculture (environ 25% en 1975) et 11% pour l'industrie. Un élu interrogé résume très bien cette situation :

En termes de création d'emplois, on est toujours un département très pauvre. Il n'y a pas de raison pour ce que cela change : tout concourt à ce que les grandes villes deviennent encore plus grandes, qu'aucune industrie demandant actuellement de la matière grise ne se fasse en-dehors des villes-centre.

L'activité agricole divise le département en deux. L'ouest du département (le Lauragais et la haute vallée de l'Aude) privilégie la polyculture céréalière et les fourrages. La partie est (Corbières et Minervois) est traditionnellement dotée, depuis la fin du dix-neuvième siècle, d'une viticulture importante. Celle-ci connaît depuis une vingtaine d'années une importante mutation. Dès le début des années 1980, un schéma directeur avec plan de subvention a permis de modifier la production existante, en remplaçant les cépages traditionnels cultivés jusque-là par des variétés essentiellement d'origine bordelaise. De nouvelles générations d'agriculteurs ont été les acteurs de ce changement : ayant souvent, contrairement à leurs prédécesseurs, suivi une formation (notamment en lycée agricole, à Castelnaudary ou Carcassonne), ils tentent également de s'adapter autant que possible à un domaine en pleine évolution. Malgré une diminution des surfaces cultivées, ce changement dans les habitudes a entraîné une augmentation importante de la production à l'hectare et de la qualité des vins produits, laquelle est reconnue d'ores et déjà sur les marchés.

Un autre secteur économique important, le tourisme, a fait l'objet depuis une dizaine d'années d'une redynamisation importante. Si les initiatives et priorités mises en place dès les années 1960 avaient principalement visé, au moyen de subventions et d'opérations immobilières, à l'aménagement du front de mer de l'ensemble de la région du Languedoc-Roussillon, les initiatives récentes ont plutôt cherché à dynamiser l'intérieur du département et mettre en valeur son important patrimoine historique (dont les deux pièces

maîtresses sont le Canal du Midi et la Cité de Carcassonne, tous deux inscrits au patrimoine mondial). C'est dans cet esprit qu'a été lancé en 1992 le programme « Pays Cathare », dans l'idée de mettre en avant aussi bien le patrimoine que la production locale : lancement d'un label « Pays cathare » attribué à un certain nombre de produits régionaux (pain, vins AOC, etc.) ; lancement d'une politique de communication importante en vue de développer le tourisme ; restauration et/ou mise en valeur de dix-sept sites historiques et des communes ou villages environnants ; incitation au développement de services à destination des visiteurs (logement en chambre d'hôte, développement de l'agrotourisme, etc.).

On peut formuler l'hypothèse que ces deux types d'activité (viticulture et tourisme) constitueront à moyen terme les deux directions dans lesquelles se développeront non seulement le bassin d'emploi, mais encore corrélativement les besoins en formation et en documentation professionnelles. C'est la raison pour laquelle la part qui leur a été consacrée au moment de l'enquête s'est avérée importante dans les réponses données par les interlocuteurs et dans leurs préoccupations.

2. Présentation des documents de proposition de la B.D.A.

Au moment de la rédaction de ce mémoire, deux documents relativement courts sont en attente de validation par les élus du Conseil Général : *Propositions pour une politique de la lecture publique* et *Propositions pour une politique de subventionnement des bibliothèques du réseau*. Comme leur titre l'indique, ces deux documents sont complémentaires : le premier propose des orientations ; le second propose leur application dans le domaine des aides. Ils se complètent de trois nouvelles conventions, brièvement présentées plus bas.

La présentation et la rédaction de ces documents les rapprochent des « plans de développement » ou « chartes de développement » présentées par plusieurs B.D.P. (Dordogne, Gironde, Indre, Mayenne,...). La directrice de l'établissement refuse cette appellation, préférant leur conserver celle de

« propositions politiques ». On conservera donc ici cette appellation, tout en ne se privant cependant pas, un peu plus bas, d'esquisser un bref parallèle avec deux autres exemples d'implantation suivant un plan de développement. On peut tenter de présenter une rapide synthèse de la perspective au travers de ces différents documents, enrichie des entretiens menés avec l'actuelle direction de l'établissement et des autres documents disponibles, notamment le rapport d'activité 1999⁴. Les paragraphes suivants présentent certains arguments que l'on a cru pouvoir dégager de ces deux sources, et non le point de vue de l'auteur de ce mémoire. Ils se basent sur l'état des documents à la fin novembre 2001, sans préjudice des éventuelles corrections ou modifications qui pourront y être apportées par la suite.

2.1. Qu'est-ce qu'une bibliothèque ?

Premier postulat : la fonction cardinale d'une bibliothèque est d'offrir l'accès à l'écrit au plus grand nombre. Partant du constat que, dans ce département d'une extrême ruralité, l'écrit tend à disparaître pour un grand nombre de personnes (fermeture progressive d'un grand nombre de commerces, plus ou peu de journaux,...), la bibliothèque se définit dans ce contexte de paupérisation générale des sources d'information comme le « regroupement de tout ce qui est existant », un « lieu où l'on peut trouver de l'information »⁵. Elle a vocation à donner le plus grand nombre d'accès possibles à l'écrit. Le développement par certaines communes de services d'information générale déconnectés de la bibliothèque, notamment l'ouverture d'accès publics Internet, doit être infléchi en faveur d'une action commune.

Second postulat, complémentaire du précédent : la bibliothèque possède une fonction de lien social et de sociabilisation au sein des petites communes. Elle contribue à la fois au développement local et à la lutte contre la

⁴ Le rapport d'activité 1999 est le dernier en date au moment de la rédaction de ce mémoire (voir référence en bibliographie). Les chiffres cités proviennent quant à eux de l'exploitation des résultats 2000 sous le logiciel Evalbib. Cela explique la différence entre les chiffres parfois donnés dans ce mémoire (réactualisés en fonction des derniers résultats disponibles) et ceux cités par le rapport en question.

⁵ Entretien avec Pascale Cier.

désertification en milieu rural. En ce sens l'action de la bibliothèque départementale s'inscrit de plain-pied dans la politique menée par la tutelle. Troisième postulat : le livre est condamné à la disparition en tant que médium à plus ou moins long terme, au profit du document électronique. En d'autres termes, ce qui compte désormais est de donner à chacun les moyens de s'adapter aux évolutions en cours. Un autre axe majeur de l'action et du développement des bibliothèques consiste par conséquent dans la mise en place et l'entretien des installations adéquates à l'accès au document électronique, en accès local ou en ligne : accès Internet, équipements informatiques.

Partant, le document *Propositions pour une politique de la lecture publique* présente trois axes de développement, que nous allons présenter tour à tour en les enrichissant d'éléments provenant des différents entretiens réalisés.

2.2. Premier axe : la restructuration du réseau

La « première phase » de l'histoire de la bibliothèque a duré jusqu'en 1995 environ, et a consisté dans l'ouverture de relais et la constitution d'une couverture la plus large possible du département par les dépôts des bibliobus. Si le fonctionnement du réseau (desserte, acquisition et circulation des documents) est assuré de manière satisfaisante, il existe une disparité qualitative certaine quant à l'état des différents relais communaux et aux niveaux de service offerts d'un point à l'autre.

Le mouvement général – quoique tardif – de l'Aude en faveur de l'intercommunalité offre l'opportunité d'inciter au passage des bibliothèques du réseau en fonctionnement intercommunal, et de créer un maillage structuré là où n'existait qu'un réseau en étoile (260 dépôts desservis chacun par le bibliobus et sans communication entre eux). Pour cela, il convient d'abord de hiérarchiser les bibliothèques existantes en trois niveaux (« bibliothèques ressources », « bibliothèques relais » et « relais de lecture ») avec trois niveaux différenciés de service (voir plus bas) ; ensuite de développer des fonctionnements en « mini-réseaux », avec à terme l'éventuelle possibilité de faire circuler les documents entre bibliothèques s'il

existe localement les moyens et la volonté de mettre un tel fonctionnement en place.

Pour y parvenir, la stratégie consiste à mettre en place deux ou trois installations à valeur d'exemple moteur, qu'il s'agisse de bibliothèques intercommunales ou de réseaux intercommunaux de bibliothèques, et qui puissent servir de point de repère et d'exemple de ce qu'il est possible de faire.

Corrélativement, deux nouveaux outils viennent changer les modes d'application de la politique de la B.D.A. en direction des points de lecture :

1. Nouveau système de subventionnement (objet du second document) ;
2. Nouvelles conventions régissant les accords entre la B.D.A. et les communes ou communautés de communes, ainsi que les droits et obligations des deux parties. Elles sont au nombre de trois et correspondent à trois types de situation :
 - *Bibliothèque municipale ou communale* (fonctionnement analogue à l'ensemble des dépôts actuellement, avec un conventionnement commune par commune) ;
 - Deux types de structures intercommunales : d'une part une *bibliothèque intercommunale* ;
 - D'autre part un *réseau intercommunal de bibliothèques*.

A ces trois conventions viennent se greffer un certain nombre d'annexes gérant les différentes modalités de fonctionnement : gestion éventuelle du fonctionnement avec une association, contractualisation des bénévoles, etc. L'avantage de ce système modulaire est sa souplesse et les possibilités d'adaptation qu'il offre. Il est à noter que le service de prêt de mobilier, lequel faisait l'objet jusqu'à présent d'un conventionnement séparé, constitue désormais l'une de ces annexes.

2.3. Second axe : le développement des nouvelles technologies

Sous cette rubrique générique se trouvent regroupés deux objectifs différents : l'équipement des bibliothèques en ordinateurs de consultation de ressources documentaires électroniques (Internet, CD-ROM, DVD-ROM,

etc.), et l'informatisation de leur fonctionnement. Le premier de ces objectifs est une implication immédiate et logique des perspectives exposées plus haut. Le second rentre davantage dans les considérations sur le maillage du futur réseau hiérarchisé. Il consisterait en une ouverture de l'accès au catalogue de la B.D.A. pour les responsables des bibliothèques ressources, éventuellement pour le public au moyen d'un OPAC. Cette mise en place d'une liaison permettrait une coordination et un partage de la recherche documentaire avec la B.D.A. Une demande émanant de n'importe quelle bibliothèque du « mini-réseau » pourrait être transmise en priorité à la bibliothèque-ressource, qui se chargerait d'abord de vérifier que le document ou les documents appropriés à la demande ne se trouvent pas déjà pour certains en dépôt sur le réseau, avant d'effectuer une éventuelle réservation directement sur le catalogue informatisé (ou par l'intermédiaire d'un agent). Les limitations inhérentes au logiciel de gestion informatisée de la bibliothèque empêchent cependant pour le moment une réflexion sur ce thème et les implications techniques que celui-ci recouvre.

2.4. Troisième axe : le développement de fonds audiovisuels

Les documents sonores ne font pour l'instant l'objet que d'un prêt direct par l'intermédiaire du médiabus (une tournée par mois dans 13 communes). Ces documents incluent les livres parlés. L'objectif est de parvenir progressivement à un dépôt de documents sonores dans les communes, sous réserve d'un conventionnement adapté, tout en aidant celles-ci à disposer du matériel adéquat (matériel d'écoute, mobilier spécialisé) et d'un personnel compétent (mise en place de nouvelles formations).

2.5. Bilan

Les trois « axes » présentés sont évidemment inégaux, et il apparaît évident que la restructuration du réseau est l'épine dorsale et la condition *sine qua non* de l'ensemble des aspects défendus. C'est donc vers les problématiques de hiérarchisation des bibliothèques et de mise en place de structures intercommunales que va s'orienter prioritairement l'action de la B.D.A. dans

son volet « développement ». C'est également sur elles que nous allons nous concentrer maintenant.

3. L'implantation du réseau : consolider les acquis

3.1. Une situation mitigée

La première tâche qui incombait à la direction et au personnel de l'établissement au moment de la création de la B.D.A. en 1982 était très logiquement le développement d'un réseau de proximité de lecture publique, s'appuyant dans certains cas sur les diverses installations déjà existantes : petites bibliothèques mises en place par les municipalités, mais surtout bibliothèques associatives⁶. Le regroupement et la coordination de l'ensemble, parfois au prix d'âpres luttes de pouvoir, la création active de nouvelles bibliothèques par un intense travail de promotion auprès des élus, semble s'être fait dans une continuité ne facilitant pas l'interrogation et la réflexion sur les objectifs poursuivis. Aux dires même de la direction actuelle de l'établissement, la priorité accordée à l'ouverture de dépôts pendant les quinze premières années d'existence de l'établissement s'est passée de plan de développement d'ensemble, l'accent étant mis avant tout sur la constitution d'un service de proximité.

La première caractéristique importante à retenir pour comprendre le mode de développement de ce réseau est sans doute l'extrême dispersion de l'habitat entre des communes à la population parfois extrêmement faible. Sur 434 communes de moins de dix mille habitants et relevant par conséquent de son mandat, les bibliobus de la B.D.A. desservent à ce jour 261 points de dépôt (tous types confondus). Ce maillage important et serré (bien que dans la moyenne de beaucoup d'autres B.D.P.) est le produit d'une histoire, mais aussi d'une politique délibérée de développement de services publics de

⁶ Citons le cas du réseau constitué bien avant l'installation d'une bibliothèque centrale de prêt par la Fédération Audoise des Œuvres Laïques (F.A.O.L.), qui avait mis en place un ensemble de petites bibliothèques rurales desservies par un bibliobus.

proximité. Le taux de couverture de la population sous mandat de la B.D.P. est de 82%, ce qui est dans la moyenne supérieure des taux constatés à la lecture de l'édition 2000 du Guide des B.D.P.

Ces chiffres assez superficiels recouvrent cependant des réalités plus complexes. La gestion associative, par exemple (53 bibliothèques fin 2000) peut parfois poser des problèmes sur la plan de la pérennisation des services : appartenance des fonds et du matériel à l'association plutôt qu'à la commune ; existence fragilisée par la vie même de l'association et les décisions pouvant être prises en son sein... Un fonctionnement communal, s'il ne garantit pas une plus grande stabilité (l'existence du service de bibliothèque dépend aussi des éventuels revirements politiques⁷), permet au moins une plus grande clarté de fonctionnement⁸.

Un autre facteur de complexification est l'importance du nombre de relais, empêchant un développement accru du réseau dans le sens de la desserte de proximité. Le fonctionnement des tournées connaît une certaine saturation qui empêche l'ouverture de nombreux dépôts supplémentaires sans une augmentation importante des ressources de la B.D.A. en moyens et en personnels.

3.2. L'intercommunalité, facteur de renforcement des structures

3.2.1. L'intercommunalité dans l'Aude

On sait que les récentes législations (lois dites Voynet et Chevènement) ont accéléré le processus de constitution de structures intercommunales, en leur

⁷ L'existence ou non de ce service dépend étroitement du jeu des personnalités, surtout dans les communes de faible taille : tel responsable de bibliothèque pourra être « écarté » de la gestion de l'équipement en raison de sa trop grande proximité avec la liste adverse, tel élu ne verra aucunement l'intérêt du service faute de point de référence quant à ce qu'il est susceptible d'offrir ou associera son existence à la gestion perçue comme désastreuse par l'ancienne municipalité, etc. Le cas inverse existe aussi, par exemple dans le cas de Villeneuve Minervois étudié en seconde partie.

⁸ La situation est en train de changer, notamment sous l'effet de la loi dite Sapin (Loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques), qui a pour effet à long terme une sensibilisation accrue des élus en matière de transparence de la gestion des services publics.

donnant un cadre à la fois plus simple et plus homogène⁹. La loi Chevènement notamment impose désormais aux nouveaux E.P.C.I.¹⁰ d'être « d'un seul tenant et sans enclave », ce qui contraint certaines communes à figurer dans un projet intercommunal si elles se trouvent en condition de minorité au sein du territoire d'une communauté de communes. Les statuts ont par ailleurs sur le point de changer, puisque les anciens districts et S.I.V.O.M.¹¹ sont condamnés à se transformer d'eux mêmes ou à être transformés d'office par le préfet au 1^{er} janvier 2002 en l'une des trois structures intercommunales subsistantes : communauté de communes (pas de minimum de population), d'agglomération (nouveau de la loi Chevènement, 100 000 à 500 000 habitants) ou urbaine (plus de 500 000 habitants).

La mise en place d'une politique intercommunale de lecture publique relève quant à elle de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Rappelons que les communautés de communes nouvellement constituées ont pour obligation de prendre deux compétences obligatoires (aménagement de l'espace, actions de développement économique) et au moins une compétence optionnelle à choisir parmi cinq (environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipement sportif ou culturel).

Le département de l'Aude est dans les derniers trains de l'intercommunalité. Un simple coup d'œil à la carte des structures intercommunales au premier janvier 2001 amène à se rendre compte d'un retard accusé, entre autres, par le sud de la France par rapport au quart Nord-ouest. Toujours début 2001, 14 structures intercommunales (12 communautés de communes, un district et un S.I.V.O.M.) se partagent 30 à 40 % du territoire audois. Sous la pression

⁹ La loi Chevènement notamment prévoit à la fois le passage de toutes les structures hétérogènes existant actuellement (S.I.V.O.M., districts, ...) en communautés de communes, d'agglomération ou urbaine ; et contraint certaines communes à opter en imposant aux territoires des communautés d'être d'« un seul tenant et sans enclave ».

¹⁰ Etablissements publics de coopération intercommunale, sigle générique regroupant l'ensemble des types de structures, anciennes (districts, S.I.V.O.M....) et nouvelles (communautés d'agglomération...).

¹¹ Syndicats Intercommunaux à VOcations Multiples.

notamment de la loi Chevènement, les choses sont cependant en train de s'accélérer. La consultation de la carte des E.P.C.I. à l'étude (voir annexes) permet de s'apercevoir que l'ensemble des projets de regroupement intercommunal actuellement à l'étude couvrent l'essentiel du territoire restant. Un des élus interrogés dans le cadre de l'enquête menée pour ce mémoire estime que l'Aude « entre dans l'intercommunalité à reculons ». Aucun des regroupements actuels ne s'est doté pour le moment de la compétence culturelle.

Il semble que ce soit en partie du fait de ce retard que l'intercommunalité n'a pas été intégrée au fonctionnement des petites bibliothèques audoises. Le seul exemple, très modeste, de fonctionnement centralisé a été mis en place aux alentours de 1984 autour de la commune de Villasavary, non loin de Bram. Plusieurs petits relais venaient s'approvisionner à un relais central. Cette initiative a pris fin assez rapidement.

3.2.2. L'intercommunalité, un facteur de renforcement et de pérennisation

Comme le rappelle B. Dartiguenave dans un article de 1997¹², l'idée d'un réseau de bibliothèques ou de lecture au fonctionnement réparti entre plusieurs communes n'est pas une idée neuve (certains des exemples cités remontant aussi loin que 1864). C'est depuis une quarantaine d'années toutefois, et à la faveur d'un ensemble de législations facilitant la constitution de structures intercommunales (S.I.V.O.M. et districts en 1959, communautés urbaines en 1966, communautés d'agglomération et de ville en 1992) que le phénomène s'est parallèlement développé pour les bibliothèques.

Plusieurs études depuis le mémoire d'Olivier Doubroff en 1988 (et en particulier plusieurs contributions récentes sur ce thème actuellement très prisé) ont rappelé l'intérêt de l'intercommunalité pour l'amélioration du fonctionnement d'un réseau départemental de lecture publique. Un numéro récent du Bulletin des bibliothèques de France est consacré aux

¹² « La lecture publique en Maine-et-Loire : la mise en réseau des bibliothèques », Bulletin des Bibliothèques de France, T.42, n°5, 1997, pp. 34-39.

« Collectivités en mouvement »¹³, et l'A.D.B.D.P. a également consacré ses journées d'étude de 2000 à ce thème¹⁴. Citons de manière non exhaustive :

- un élargissement de l'offre documentaire pour l'utilisateur dit « final », grâce à la mise en commun des ressources de plusieurs points de lecture ;
- un regroupement des ressources et une cohérence accrue du maillage, par la mise en commun des ressources sur une ou plusieurs bibliothèques complètes par communauté de communes ;
- des possibilités de subventionnement accrues (permettant notamment d'envisager une informatisation de la bibliothèque dans certains cas), grâce à la présentation de projets plus conséquents, plus cohérents dans une perspective d'aménagement du territoire (ce qui peut mettre fin par exemple au problème des communes voisines développant simultanément des équipements similaires et de même niveau) ;
- des possibilités accrues de recrutement d'un ou plusieurs agents rémunérés;
- une pérennisation et une stabilisation des structures, puisque leur existence n'est plus soumise à une seule municipalité ou, dans la plupart des cas d'E.P.C.I., aux revirements politiques¹⁵ ;
- au delà des problématiques d'aménagement du territoire, une simplification implicite du fonctionnement des B.D.P., la desserte se trouvant simplifiée dans certains cas où les communes se chargent entre elles de la répartition des ouvrages déposés.

3.2.3. Deux exemples d'implantations : la Saône et Loire et la Dordogne

Pour mieux comprendre les enjeux et les implications des perspectives abordées, deux autres bibliothèques départementales, celle de la Saône et Loire et celle de la Dordogne, peuvent être rapidement citées.

¹³ *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, vol. 1.

¹⁴ Le compte rendu en est disponible en ligne à l'adresse <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2000.htm>.

¹⁵ On sait qu'une minorité seulement d'E.P.C.I. fonctionnent actuellement à la majorité politique en France, la plupart reposant sur un consensus quelquefois dominé par une personnalité forte (maire de la commune centre dans la plupart des cas).

Dans chacun des trois cas, les outils nouveaux mis en place pour faciliter la restructuration du réseau et de l'offre de la B.D.P. à destination des petites bibliothèques sont comparables : nouvelles conventions ; nouveau système de subvention et d'incitation à la mise en intercommunalité de la lecture publique.

Le tableau ci-dessous propose quelques brefs éléments chiffrés de comparaison¹⁶ :

	<i>Aude</i>	<i>Dordogne</i>	<i>Saône et Loire</i>
Année de création	1982	1945	1982
Nombre de communes sous mandat de la B.D.P.	435	555	568
Nombres de communes desservies	213	312	278
Population touchée¹⁷	82%	77%	67%
Collections (livres)	201 047	189 531	169 775
Personnel (en ETP)	24,1	29,4	14,8
Budget documentaire	1 225 172	1 262 268	859 142
CNL	n.c.	220 560	127 900
Nombre de bibliobus	3 bibliobus et 1 médiabus	2	2
Nombre de véhicules de transport léger	2	2	1
Nombre de véhicules autres	3	2	2

3.2.3.1. *La B.D.P. de Saône et Loire*

La B.D.P. de Saône et Loire¹⁸ a inscrit très tôt l'intercommunalité dans son fonctionnement. Ceci s'explique notamment par l'implantation plus précoce que dans l'Aude de structures intercommunales. En 2000, 57 bibliothèques intercommunales regroupaient 225 communes sur les 359 communes de moins de 10 000 habitants.

Deux types de conventionnement intercommunaux existent selon le fonctionnement considéré : tripartite (Bibliothèque départementale, commune

¹⁶ Chiffres extraits du *Guide des B.D.P. 2000* (données 2000). Les données parfois plus récentes dont nous disposons sont trop lacunaires pour permettre une comparaison fiable sur chacun de ces éléments. De même, dans le souci de rester sur la base d'une comparaison à un instant t, les chiffres donnés pour l'Aude sont également extraits de ce guide et n'ont pas été réactualisés en fonction des données recueillies au cours du stage.

¹⁷ Pourcentage de la population des communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un service de bibliothèque sur la commune de résidence.

¹⁸ Les renseignements fournis dans ce paragraphe proviennent en grande partie du site internet de la B.D.P. de Saône et Loire, ainsi que de la contribution de sa directrice aux journées d'étude 2000 de l'ADBDP (voir <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2000/pascal.htm>).

siège et commune associée) ou bipartite (la bibliothèque départementale avec la communauté de communes).

L'acheminement du document de la bibliothèque départementale à l'utilisateur final peut se faire selon trois modalités : prêt direct par bibliobus, ouverture de la bibliothèque centre aux communes associées, desserte de relais locaux de lectures dans les communes associées. Enfin, un certain nombre d'aides supplémentaires jouent un rôle d'incitation à ce type de fonctionnement : prêt de livres et subventions d'équipement mobilier bonifiés, dépôts permanents.

3.2.3.2. *La B.D.P. de la Dordogne*

Dotée de moyens similaires à ceux de la B.D.A., la B.D.P. de la Dordogne propose aux communes une contractualisation « à la carte » dont il est intéressant de relever ici la similitude d'esprit avec le système des annexes aux conventions de la B.D.A. Bien que la sélection proposée soit dans le cas de la Dordogne plus vaste et plus fine, l'accent est mis dans les deux cas sur la notion d'adaptation aux besoins locaux : « un choix de services adapté aux besoins de chacun ». Les communes ou communautés de communes contractualisant avec la B.D.P. de la Dordogne ont le choix entre un « service de base » forfaitaire et des services « à la carte » qui se répartissent en quatre catégories : « documentaires », « bibliographiques », « experts » et « en réseau ». Les services documentaires sont particulièrement intéressants, puisqu'ils proposent en particulier une aide à la constitution d'une offre documentaire ciblée en fonction d'un public particulier (scolaires, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ou en fonction d'un thème choisi (préhistoire, recherche d'emploi, aide aux devoirs, etc.). Contrairement aux deux autres B.D.P., celle de Dordogne a intégré l'ensemble des aides du Conseil Général aux documents de contractualisation plutôt que de les distinguer comme un second volet de l'action en faveur des petites bibliothèques. La dichotomie constatée plus haut dans le cas de l'Aude (deux documents de proposition) n'apparaît donc pas ici. Enfin, l'application d'un document unifié accroît le sentiment d'appartenance et d'une couverture systématique et équitable du département.

3.3. Le cas de l'Aude : quelques problèmes et perspectives d'évolution

Quatre directions de développement peuvent être considérées comme prioritaires, non seulement sur le plan politique mais encore sur celui de l'action au jour le jour de la bibliothèque départementale en direction des bibliothèques du réseau.

3.3.1. Promouvoir l'idée d'un service intercommunal de lecture publique

L'une des problématiques de départ consiste à promouvoir la notion de service intercommunal de bibliothèque. Ce fonctionnement signifie naturellement en premier lieu l'accroissement des moyens pour la ou les bibliothèques dépendant de l'E.P.C.I. considéré. Un certain nombre de possibilités jusque-là difficiles à mettre en œuvre même pour les bibliothèques les plus importantes, notamment l'informatisation et la mise à disposition des nouvelles technologies, peuvent être envisagées au moyen des subventions présentées dans les documents de proposition.

En revanche, certaines des fonctions de ce type de réseau qui lui donnent toute sa raison d'être ne sont que peu ou pas abordées dans le détail de leur mise en place par les propositions de la bibliothèque départementale : ainsi, le fonctionnement d'une navette interne au mini-réseau permettant la circulation des documents dans la perspective d'une amélioration du service à l'utilisateur « final » reste à l'entière initiative des communautés de communes, y compris sous l'angle de leur financement.

3.3.2. Prendre en compte et modifier les attentes et les modes de représentation

En second lieu, cette promotion d'un modèle de fonctionnement intercommunal ne peut pas aller sans un travail de fond sur les représentations de chacun de ce qu'est un service de bibliothèque, et de ce qu'il peut apporter. On sait qu'historiquement, l'action des bibliothèques alors centrales s'est longtemps faite en coopération presque exclusive avec les écoles et l'éducation (l'emprise des écoles est d'ailleurs restée longtemps très forte dans certains départements). Bien que la B.D.A. soit l'une des

B.D.P. les plus jeunes de France, on constate que l'association entre bibliothèques et éducation reste l'une des représentations mentales les plus fortes, ainsi que les propos recueillis le suggèrent par ailleurs. Toute la difficulté et l'enjeu du travail mené par la bibliothèque départementale consiste par conséquent à tenter de dépasser cette représentation, et à démontrer qu'il est possible d'élargir les missions des relais à d'autres services documentaires et vers d'autres publics.

3.3.3. Renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance

Un autre point important est le sentiment d'appartenance à un même réseau. Celui-ci peut se développer selon deux axes : une politique de communication cohérente et renforcée et la mise en place fréquente d'actions communes associant la B.D.A. aux bibliothèques du réseau. Le premier de ces deux axes est en cours de changement, avec la publication d'une lettre mensuelle, *Perspectives*, sur le modèle de celles existant pour un certains nombres d'autres services du Conseil Général.

En ce qui concerne le second point, si l'on constate à travers l'ensemble du réseau une forte volonté de la part des responsables de bibliothèque, bénévoles ou professionnels, d'organiser et d'assurer des animations régulières dans le cadre de la bibliothèque qu'ils encadrent, comme dans le canton de Peyriac-Minervois étudié en seconde partie, il reste que la B.D.A. pourrait jouer un rôle d'incitation et de coordination plus important dans ce sens. C'est la raison pour laquelle une bibliothécaire récemment recrutée s'est vue confier pour mission de redynamiser ce secteur d'activité en perte de vitesse. La première action mise en place, *Souffle de vie, chemin en poésie*, a été en novembre 2001 la première manifestation concrète de cette volonté, en associant le Conseil Général et la B.D.A. à 15 bibliothèques dont beaucoup se trouvaient d'ailleurs sur le territoire des deux cantons étudiés en seconde partie de ce mémoire¹⁹.

¹⁹ Pendant trois semaines, un poète et son épouse récemment opérée d'un cancer ont monté un spectacle ambulant dans 15 communes du département, en suivant un itinéraire parcouru en vélo et à pied. Outre le message que cette opération entendait faire passer dans l'esprit de ses concepteurs (la poésie et le sport contre la maladie), le

Ce type d'action en partenariat présente le triple intérêt de renforcer l'image d'un réseau départemental de bibliothèques à travers une initiative à la charge symbolique forte ; de permettre aux différentes bibliothèques du réseau d'échanger à cette occasion ; et enfin de donner aux différents acteurs l'habitude de travailler ensemble.

3.3.4. Améliorer la desserte des relais et la fourniture documentaire à la demande

La fourniture documentaire et la communication des ouvrages à l'utilisateur « final » doivent suivre dans les bibliothèques départementales des détours souvent tortueux, et la B.D.A. n'échappe pas à la règle. C'est la raison pour laquelle l'enjeu de certains plans de développement proposés par différentes bibliothèques de prêt (citons encore les cas de la Dordogne ou de la Savoie) vont dans le sens d'une diminution du rôle dévolu au bibliobus (diminution du nombre de dépôts effectués) en contrepartie de la mise en place d'un système de navette accélérant le service de fourniture documentaire à la demande. Ce système, qui repose nécessairement sur la constitution d'un réseau structuré, constitue une amélioration notable du service rendu à l'utilisateur.

Ainsi, pourraient être envisagés deux types de réponse à des demandes documentaires effectuées dans le cadre d'un réseau structuré et connecté à la B.D.A. : Si l'ouvrage demandé est présent sur le territoire couvert par le mini-réseau, l'utilisateur est orienté par la bibliothèque-ressource vers la bibliothèque proche le détenant ; si ce n'est pas le cas, la demande est transmise à la B.D.A. et l'ouvrage désiré peut être livré au relais de lecture le plus proche²⁰.

point principal à retenir de cette expérience est qu'elle a regroupé plusieurs communes dans une opération à l'échelle du département, favorisant entre elles l'échange et la coopération.

²⁰ Il est à noter qu'une solution plus complète serait, plutôt que l'accès à sens unique au catalogue de la B.D.A. depuis les bibliothèques du réseau, une mise en commun de l'intégralité des ressources documentaires présentes dans les points desservis par la B.D.A.

2^{ème} partie : deux études de cas

En concertation avec la directrice de la B.D.A., deux structures intercommunales ont été choisies, particulièrement intéressantes au regard de la mise en place, éventuelle ou en cours, d'un fonctionnement intercommunal de services de lecture publique :

- Le canton de Salles sur l'Hers, dont les communes sont regroupées dans la communauté de communes d'Hers et Ganguise, a choisi de développer une bibliothèque intercommunale sur le territoire du bourg centre, ayant vocation à remplacer l'actuelle bibliothèque communale ;
- L'actuel S.I.V.O.M. et future communauté de communes de Peyriac-Minervois est doté d'un réseau dense de petites bibliothèques (14 communes sur 16) dont certaines, particulièrement bien développées, pourraient servir d'épine dorsale à un éventuel mini-réseau.

Parallèlement à ces considérations sur le développement intercommunal, l'on s'est posé la question de savoir quelles étaient les représentations que pouvaient avoir d'une bibliothèque les différents acteurs locaux (élus, dépositaires, autres acteurs...). Dans cette perspective, ont été menés une série d'entretiens sur ce thème, basés sur une liste très simple des différents services que l'on peut attendre de, ou vouloir installer dans une bibliothèque dotée des moyens adéquats. Le but, avoué ou non, de cette méthode était de parvenir ensuite à comparer les différents points de vue et dégager quelques dominantes et/ou différences éventuelles (notamment entre dépositaires et élus).

1. Méthodologie

1.1. Repérage des acteurs et des structures clés

Les interlocuteurs prioritaires ont été à la fois les associations de développement et les conseillers généraux. A partir des renseignements récoltés au cours des premiers entretiens, ainsi que de la lecture des états des lieux et projets de développement, un certain nombre d'acteurs clés ont été contactés individuellement. Tous n'ont cependant pas pu être vus dans le cadre d'un entretien. De la même manière, toutes les communes n'ayant pas pu être visitées par manque de temps, nous avons délibérément choisi de nous focaliser : dans le cas du canton de Peyriac-Minervois, sur les communes possédant des équipements particulièrement développés ; dans le cas de Salles sur l'Hers, sur quelques élus ayant une position affirmée sur le projet de bibliothèque intercommunale.

1.2. Obtention d'informations

Il a été ressenti comme nécessaire de tenter de cadrer les territoires abordés sur le plan socio-économique, en recherchant des données telles que le taux d'activité, le taux de chômage, les données démographiques, le niveau de formation et de diplôme, la capacité touristique et les équipements existants. Les deux premières structures jugées les plus appropriées à ce type de recherche ont été en premier lieu le service de documentation de la caisse d'allocations familiales et l'INSEE. La première nous a fait profiter rapidement des données dont elle disposait ; les documents produits et facturés par le second étaient quant à eux disponibles sur le serveur du Conseil Général.

Outre le recensement de 1999, les deux grandes autres sources statistiques utilisées ont été les parties librement accessibles du recensement général agricole de 2000 (RGA 2000) et de l'inventaire communal de 1998. Pour compléter ces données quelque peu lacunaires, les deux associations de développement ont bien voulu mettre à notre disposition les données dont elles disposaient.

1.3. Entretiens et utilisation du questionnaire

Les entretiens ont été pour la plupart menés sur le terrain. Ce n'est qu'après un certain nombre d'entre eux qu'il a été jugé utile de les enregistrer au moyen d'un dictaphone avant de les retranscrire systématiquement. Deux entretiens ont été menés par téléphone car après la date de fin du stage.

Pour commencer, une liste de huit « missions » attribuables à un service de lecture publique a été dressée. Elle ne visait pas à couvrir l'ensemble des usages d'une bibliothèque, mais au moins à en recenser certaines des plus couramment citées. La voici, accompagnée des définitions données aux interlocuteurs pour chacun de ses éléments :

<i>Mission</i>	<i>Définition</i>
<i>Fourniture de documents pour la lecture de loisirs :</i>	Réponse directe à la demande de l'utilisateur.
<i>Promotion active de la culture (et de la lecture) :</i>	Développement de toutes sortes d'actions (constitution d'un fonds d'ouvrage adapté, puis développement d'animations, expositions, etc...) ayant pour objectif de sensibiliser ou encourager à la pratique et à la découverte d'autres lectures, d'autres cultures,...
<i>Soutien aux apprentissages de base :</i>	Développement de toutes sortes d'actions visant à sensibiliser les jeunes enfants au maniement du livre et de l'écrit
<i>Soutien à la scolarité :</i>	Proposition d'un fonds documentaire adapté à la mise en place d'une coopération soutenue avec les établissements scolaires, ainsi qu'aux recherches et au travail de populations scolarisées de tous âges. Il est demandé de préciser le niveau auquel l'on souhaite faire le plus correspondre ce fonds.
<i>Soutien à l'insertion ou à la réinsertion et lutte contre l'illettrisme :</i>	Proposition de toutes sortes de documents ayant pour objectif d'aider et de soutenir toute action en faveur d'une lutte contre l'illettrisme ou pour l'insertion ou la réinsertion; proposer toutes sortes de documents en direction de populations touchées par ces problèmes.
<i>Soutien à l'information juridique ou technique à destination des professionnels :</i>	Proposition de documentation à destination de professionnels en démarche d'auto-documentation à des fins de formation continue (se renseigner sur les dernières évolutions techniques ou juridiques du métier, etc.). Il était demandé de préciser vers quel secteur d'activité l'on jugerait, le cas échéant, le plus pertinent de développer un tel service.
<i>Information touristique ou locale :</i>	Documentation de fond sur la région et ses environs, à destination de populations souhaitant s'informer ou approfondir leurs connaissances sur leur environnement (histoire, culture, géographie) ; cette information venant en complément de l'information pratique, immédiatement utilisable, de type dépliant ou mini-guides, distribuée par les centres de type office de tourisme ; elle ne s'y substitue pas.
<i>Conservation, préservation du patrimoine local :</i>	Conservation et préservation des documents écrits sur le territoire de la communauté de communes, indépendamment des archives et en particulier si ces documents présentent un intérêt certain pour la commune et la connaissance de l'histoire et du patrimoine locaux.

Pour chacune de ces missions, une série de questions était posée, ayant trait à la situation de la commune ou de la communauté de communes, et à

l'opportunité d'un rôle éventuel de la bibliothèque dans le domaine concerné²¹.

L'une des précisions les plus importantes apportées au cours de l'entretien était que, si la bibliothèque peut jouer un rôle dans le domaine de la fourniture de documents (insertion/réinsertion, documentation professionnelle, etc.), elle pouvait être un support à des actions allant dans ce sens, mais en aucun cas la réponse unique à ces problèmes ou ces besoins. C'est considérer, par exemple, que la présence de littérature sur la réorientation professionnelle peut éventuellement faciliter le travail des éducateurs de Puicheric, etc. L'un des principaux et légitimes soucis de la plupart des élus était de laisser « les moutons aux bergers »²², et sa mission à chacun des différents acteurs de leurs communes. C'est la raison pour laquelle l'on a veillé à démontrer de quelle manière les missions proposées ne sortaient en aucun cas des attributions possibles d'une bibliothèque, et qu'il s'agissait de mettre en place des partenariats plutôt que des actions faisant double emploi avec d'autres services.

Les entretiens suivaient généralement le plan suivant²³ :

1. Questions générales sur le projet ou la situation du projet d'intercommunalité, et sur les bibliothèques
2. Questions autour des missions et objectifs de la bibliothèque de la commune ou du service intercommunal de lecture publique, en explorant à chaque fois l'état et les besoins de la commune ou de la communauté de communes dans le secteur concerné
3. Remplissage de la grille. Avant d'inviter le ou les interlocuteur(s) compléter les différentes rubriques, les précisions correspondantes, présentées dans le tableau ci-dessus étaient données systématiquement.

²¹ On est invité à se reporter aux grilles en annexe.

²² Pour citer un élu de Payra sur l'Hers.

²³ Voir l'annexe C pour les grilles d'entretiens suivies lors des rencontres avec les élus, ainsi que la grille concernant les missions et priorités.

1.3.1. Entretiens avec les responsables de bibliothèques

L'entretien portant plus spécifiquement sur la bibliothèque et sa vie quotidienne, une grille spécifique a été élaborée pour les entretiens avec les bénévoles et employés responsables des bibliothèques communales. La structuration de l'entretien était cependant généralement rendue plus informelle du fait de la variété très grande de situations et de personnalités que ces entretiens ont révélée.

Deux axes étaient visés principalement : d'une part un inventaire non exhaustif des initiatives localement menées par les bibliothèques, d'autre part une interrogation sur les représentations liées aux missions et fonctions de la bibliothèque.

1.3.2. Entretien avec les acteurs locaux et les acteurs du développement

Quelques entretiens ont parallèlement été menés avec quelques acteurs locaux ou quelques agents en charge de problématiques de développement : aucune grille n'était utilisée, dans la mesure où ces entretiens relevaient davantage de la prise de renseignements que de l'enquête.

2. Les territoires étudiés et leurs bibliothèques

Cette partie a pour objectif de donner une présentation générale des deux cantons et de leurs structures de lecture publique avant l'analyse transversale des entretiens. Il s'agit de voir ici dans quel contexte les bibliothèques ainsi que l'action de la B.D.A. viennent s'insérer.

2.1. La communauté de communes Hers et Ganguise

2.1.1. Présentation générale

Le canton de Salles sur l'Hers, au nord-ouest du département, appartient au Lauragais, une zone au relief de collines où dominant aujourd'hui la

polyculture et l'élevage, mais qui a historiquement connu une période de prospérité entre le 14^{ème} et le 18^{ème} siècle avec la culture du pastel (utilisé essentiellement dans la teinture des tissus). Sa population totale était de 1948 habitants au recensement de 1999 (1848 en 1982 et 1744 en 1990)²⁴, ce qui marque la fin d'une décrue démographique amorcée dans les années 1960 et qui n'avait pas cessé depuis. Cette reprise de la croissance n'en marque pas moins une rupture radicale dans l'histoire et le peuplement du canton.

Du fait de sa situation géographique qui le met un peu à l'écart des centres nerveux du département, le canton est aujourd'hui majoritairement tourné vers Toulouse et l'extérieur du département. Seules les communes les plus à l'est, notamment Baraigne, se trouvent encore dans la zone d'attraction de Castelnau-d'Aud. En raison de cette situation, le canton tend à devenir un lieu de résidence de proximité pour les Toulousains, parfois un lieu de villégiature ou de loisirs. Le lac artificiel de la Ganguise est devenu un lieu de rendez-vous pour les véliplanchistes de la ville rose en raison de sa forme allongée se prêtant bien à ce type d'activité. Si peu d'impacts de cette « colonisation » sont dignes d'être retenus concernant le développement de la lecture publique, deux points sont cependant à retenir : d'une part l'arrivée d'une population de citadins, aux attentes et à la culture différentes de la majorité des habitants du canton ; d'autre part, un léger rajeunissement de la population, puisque 71,4 % des habitants avaient moins de 60 ans en 1999 contre 70% en 1990. Cette dernière évolution s'explique en partie par l'afflux d'une population nouvelle majoritairement plus jeune, selon une logique que l'on rencontre également sur le département pris dans sa globalité. Dans les dix à quinze dernières années, l'on note également l'arrivée d'un certain nombre de résidents d'origine anglaise, italienne ou hollandaise, que ceux-ci viennent s'installer définitivement ou simplement acquérir une résidence secondaire sur le territoire du canton.

²⁴ Population avec doubles comptes. La population sans doubles comptes est de 1814 habitants en 1999.

L'habitat connaît une forte dispersion²⁵ (fermes anciennes ou encore en activité) qui se traduit par un éloignement des services. Ceux-ci tendent à se concentrer dans le bourg-centre de Salles-sur-l'Hers, et se font relativement rares dans les autres communes : l'école de Payra-sur-l'Hers constitue une exception à cette règle. Par contraste, et en conséquence de cette dispersion, la taille des bourgs est relativement modeste. L'ensemble du canton est, contrairement à celui de Peyriac, déjà organisé en communauté de communes au moment de l'enquête.

2.1.2. La bibliothèque de Salles sur l'Hers

Le choix de développement d'une unique bibliothèque centrale, qui n'a pas été sans contestation au moment du vote du projet au sein de la communauté de communes, vient s'inscrire dans ce principe de concentration des services. La direction visée est l'accroissement de la fréquentation d'une structure de lecture publique destinée à être située au sein d'un ensemble de services et de commerces avec lesquels elle forme un tout.

Par ailleurs, la faible taille des communes sur le canton ainsi que la dispersion de l'habitat n'ont pas favorisé l'ouverture de relais de la B.D.A. au moment même où le reste du territoire départemental se couvrait presque exhaustivement de petites bibliothèques ou dépôts de livres. C'est ainsi que seule une bibliothèque, préfiguration de la future bibliothèque intercommunale, a ouvert à Salles sur l'Hers en 1989. Pendant onze ans, cette bibliothèque a fonctionné dans un local de 25 m² environ, animée par une équipe de trois bénévoles, passée depuis à cinq personnes. Le fonctionnement de la bibliothèque était géré dans le cadre d'une association.

Le vote de ce projet de bibliothèque a été fortement contesté au sein de la communauté de communes. Pour citer le rapport final du contrat d'évaluation²⁶ :

²⁵ A l'opposé des regroupements d'habitations les plus généralement constatés dans l'Aude, en villages fortifiés ou en bastides aux ruelles étroites.

²⁶ Claustre C. et alii, Rapport final. Evaluation du contrat de développement Hers et Ganguise. Septembre 2001, p. 52.

En termes d'infrastructures liées au développement culturel, la création d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque renforce les outils d'animation disponibles. La lourdeur de l'investissement qui lui est consacré est cependant largement contestée. Cet investissement est vécu comme non prioritaire. Le fait qu'il apparaisse déconnecté d'une véritable stratégie d'animation culturelle n'est pas sans conséquence sur l'appréciation qui y est portée.

Interrogé sur ces difficultés, le conseiller général du canton répond que ce projet constitue un pari sur l'avenir, dans la mesure où il espère rallier la conviction des plus sceptiques après la mise en place d'une structure profitant à tous.

La nouvelle bibliothèque, encore en construction au moment de la rédaction de ce mémoire, et dont l'ouverture est prévue pour le premier semestre 2002, se compose de deux bâtiments séparés par un léger intervalle, l'un consacré à la bibliothèque proprement dite, l'autre constituant une salle polyvalente destinée aux manifestations organisées dans le cadre de la bibliothèque (expositions ou conférences) mais également à d'autres manifestations d'intérêt communal ou cantonal (réunions, etc.). Le budget prévisionnel de fonctionnement de 184 000 francs, est constitué pour sa plus grande part de la subvention accordée dans le cadre du plan Relais livre en Campagne. Il prévoit l'embauche d'un médiateur du livre à mi-temps, des dépenses d'acquisition de 56 000 francs et comprend un budget Internet de 30 000 francs.

2.2. Le canton de Peyriac-Minervois

2.2.1. Présentation générale

Le canton de Peyriac-Minervois, actuellement organisé en S.I.V.O.M., appartient dans sa plus grande partie au Minervois, une région viticole soumise depuis quelques années des restructurations majeures. La mineure partie du canton, au nord, est de nature montagnaise, plus longue à desservir par les transports et ne connaît en termes d'agriculture qu'un peu d'élevage et de maraîchage.

De manière assez significative, la lecture des entretiens ainsi que celle de l'état des lieux réalisé dans le cadre du contrat de développement laissent

ressortir deux directions privilégiées dans l'évolution des types d'activité et des préoccupations des élus : la viticulture d'une part, le tourisme d'autre part.

Le devenir actuel et probable de l'activité viticole est représentatif de celui de l'ensemble des Corbières et du Minervois, tel qu'il a été évoqué dans la présentation générale du département. Le vin du Minervois, qui appartient traditionnellement aux vins de table à faible valeur ajoutée, s'est trouvé directement concurrencé par la production espagnole ou nord-africaine, et s'est vu dans l'obligation de revoir ses modes de production. Un certain nombre d'A.O.C. existe désormais, cependant que les plus jeunes viticulteurs disposent souvent d'une formation initiale en lycée agricole voire dans le supérieur. Ils ont développé une viticulture misant sur la qualité au moyen de techniques raisonnées de sélection et de soin, plutôt que sur la production brute visant au rendement à l'hectolitre.

Le développement touristique, qui peut prétendre s'appuyer sur un certain nombre de sites importants (gouffre de Cabrespine, étang de Jouarre, abbaye de Caunes) souffre toutefois de deux handicaps : d'une part le manque de structures d'accueil de la population estivale ; d'autre part le manque de services d'information sur les ressources du canton (seuls sont recensés un syndicat d'initiative à Rieux-Minervois et un point d'information à Puichéric).

La structure de l'habitat, très peu dispersé, est typique de la plus grande partie du département. D'anciens bourgs au bâti d'un intérêt historique souvent remarquable concentrent à la fois la population et les services. La proximité directe de Carcassonne ainsi qu'une bonne accessibilité d'ensemble ont conservé un certain dynamisme au canton, qui est moins touché par la désertification rurale que d'autres parties du département. Plusieurs communes possèdent un grand nombre des services de base, avec un niveau d'équipement²⁷ égal ou supérieur à 18 (Puichéric, Peyriac, Caunes, Rieux, etc.).

²⁷ « Nombre de commerces et de services présents dans la commune sur un total de 36 équipements de référence » (définition INSEE). La liste de ces équipements ne comprend pas les bibliothèques.

Une association d'aide à la réinsertion, A.A.J.D. (Aide aux jeunes en difficulté) est basée à Puicheric et mène plusieurs projets liés non seulement à cette problématique mais allant également dans le sens du développement local (auberge de jeunesse, point information jeunesse). Deux organismes d'aide aux enfants handicapés peuvent être recensés, la Maison de l'Enfance à Villeneuve et l'Institut médico-éducatif de Pépieux.

2.2.2. Le réseau des bibliothèques

L'ensemble du canton est bien couvert par les bibliothèques : 14 communes sur 16 possèdent un dépôt de la B.D.A (les deux seules exceptions étant Castans et Saint-Frichoux) ; on constate une moyenne de 6,3 m² de local pour 100 habitants contre 5,6 m² sur l'ensemble du département. Les bibliothèques disposent majoritairement d'un local qui leur est propre, avec entrée directe (dans 8 cas sur 14, soit 57% des cas pour une moyenne départementale de 43,3%) ; dans les autres cas, il s'agit d'un local à l'intérieur de la mairie (5 cas sur 14, soit 37% des cas pour une moyenne départementale de 31,25%). Une seule bibliothèque se trouve à l'intérieur des locaux d'une MJC.

Trois bibliothèques dominent particulièrement cet ensemble en termes d'investissement réalisé et de niveau de service offert :

- Puicheric, qui possède un nouveau local depuis fin 2000, et s'est récemment équipé d'ordinateurs avec accès public Internet ;
- Peyriac-Minervois, dont le local a été agrandi et rénové, et dont la bibliothèque possède une visibilité particulièrement satisfaisante au cœur du village ;
- Villeneuve-Minervois, dont les locaux récemment construits ont été financés par les dons qui ont suivi la destruction de l'ancienne bibliothèque par les inondations de 1999. Bien que le projet ait été conduit par la municipalité sortante, la nouvelle équipe l'a repris et marque son intention de le prolonger.

Ces investissements importants ne sont dans certains cas pas suivis du budget de fonctionnement qui assurerait un fonctionnement de ces services de lecture publique à la hauteur qualitative de leurs locaux.

C'est la raison pour laquelle le passage de la lecture publique dans le champ des compétences de la future communauté de communes apparaît souhaitable : il permettrait, en organisant le réseau autour de ces quelques bibliothèques « phare » d'accroître l'offre documentaire et de service de manière particulièrement intéressante.

Au cours des entretiens avec les responsables des petites bibliothèques, une question était posée sur l'origine géographique des usagers. Cette question avait pour objectif d'obtenir une idée du rayonnement géographique de la structure, dans l'absence d'un outil de mesure précise de ce rayonnement. Voici les résultats, mis en regard du niveau d'équipement de la commune, tel que défini par l'INSEE :

<i>Commune</i>	<i>Niveau d'équipement</i> ²⁸	<i>Lecteurs extérieurs à la commune</i>
Laure-Minervois	19	Pas de lecteurs extérieurs
Pépieux	19	Quelques lecteurs extérieurs, en provenance de Laure, Olonzac, Aigues-Vives
Peyriac-Minervois	18	20 lecteurs environ, en provenance de Trausse-Minervois, Caunes, Laure-Minervois.
Puicheric	20	Peu de lecteurs, en provenance de Blomac, Roquecourbe, Saint-Couat.
Rieux-Minervois	29	De nombreux lecteurs extérieurs, en provenance d'Aigues-Vives, Cabrespine, Azille, Peyriac, La Redorte
Trausse	9	Très peu de lecteurs extérieurs
Villeneuve-Minervois	15	Très peu de lecteurs extérieurs, en provenance des communes voisines.

Les résultats ci-dessus sont très limités : seules sont prises en compte les communes où il a été effectué un entretien avec la ou les responsables de la bibliothèque, et ils se basent sur les souvenirs de la bibliothécaire interrogée au moment de l'entretien. Le point intéressant à relever est que la bibliothèque de Rieux-Minervois est la seule à recevoir un nombre jugé important de lecteurs extérieurs à la commune, en même temps que cette commune est celle qui possède, de tout le canton, le plus grand nombre

²⁸ « Nombre de commerces et de services présents dans la commune sur un total de 36 équipements de référence » (définition INSEE). La liste de ces équipements ne comprend pas les bibliothèques.

d'équipements essentiels (29 sur 36). La situation de bourg-centre de Rieux semble suffire à assurer un certain rayonnement à sa bibliothèque, indépendamment du niveau ou de la qualité de service de cette dernière. On constate ici la prééminence du découpage de l'économie et des services sur les moyens et la configuration alloués au point de lecture.

3. Représentations et attentes

Il nous a semblé que travailler sur les attentes des élus et des bibliothécaires en matière de lecture publique devait partir des représentations qu'ils en avaient. L'échantillon représenté par les deux cantons est toutefois loin d'être significatif, et ne permet pas de tirer des conclusions générales sur le sujet. Il nous a pourtant semblé tenir là un champ d'investigation encore peu exploré, et qui mériterait d'être approfondi ultérieurement sur une population plus large.

3.1. Dépouillement du questionnaire

L'un des objectifs du questionnaire était de mettre en évidence, par des résultats chiffrés, d'éventuelles différences entre les priorités accordées aux bibliothèques par leurs responsables d'une part, par les élus d'autre part. On voit à la lecture des résultats que les trois missions « Fourniture de documents pour la lecture de loisirs », « Promotion active de la culture » et « Soutien à la scolarité » sont clairement privilégiées parmi les huit proposées. On constate par ailleurs une préférence assez nette des élus pour le soutien à la scolarité, et des bibliothécaires pour la satisfaction de la lecture-loisirs et la promotion active de la culture.

Réponses données par les bibliothécaires	Peyriac	Salles	Moyenne
1. Fourniture de documents pour la lecture de loisirs	1,4	2,25	1,77
2. Promotion active de la culture	3,25	1	2,12
3. Soutien à la scolarité	3,6	3,5	3,55
4. Soutien au développement de la lecture et aux apprentissages de base (0-6 ans)	4,6	3,25	4
5. Soutien à l'insertion ou à la réinsertion sociale et professionnelle; lutte contre l'illettrisme	4,5	5,75	5,12
6. Conservation, préservation du patrimoine local	4,8	7	5,78
7. Information touristique ou locale	5,4	6,75	6
8. Soutien à l'information juridique ou technique des professionnels	7,25	6,5	6,87

Réponses données par les élus	Peyriac	Salles	Moyenne
1. Soutien à la scolarité	2,6	2,2	2,47
2. Fourniture de documents pour la lecture de loisirs	3,5	2,2	3,07
3. Promotion active de la culture	2,3	5	3,2
4. Soutien au développement de la lecture et aux apprentissages de base (0-6 ans)	4	3,8	3,93
5. Information touristique ou locale	5,8	4,4	5,33
6. Conservation, préservation du patrimoine local	5,7	5,6	5,67
7. Soutien à l'insertion ou à la réinsertion sociale et professionnelle; lutte contre l'illettrisme	5,9	6,4	6,07
8. Soutien à l'information juridique ou technique des professionnels	6,2	6,4	6,27

L'on se gardera bien de tirer de ces résultats quelque conclusion générale que ce soit, si celle-ci dépasse l'aire géographique étudié. Deux observations peuvent être faites cependant :

1. *Sur la promotion active de la culture* : sans aller jusqu'à prétendre fournir une explication à la différence constatée entre élus et bibliothécaires (tentative rendue assez peu significative du fait de l'étroitesse de l'échantillon considéré), l'on relèvera seulement que les entretiens montrent chez les responsables de dépôt une attitude de prosélytisme culturel modéré que l'on trouve moins chez les élus, davantage préoccupés par des questions de développement local et de niveau d'éducation.
2. *Sur la lecture de loisirs et le soutien à la scolarité* : Il est relevé par de nombreux acteurs de la lecture publique en milieu rural qu'il s'agit là des

deux missions traditionnelles, mais aussi des deux usages majoritairement constatés d'une bibliothèque de village. La fourniture de romans pour la lecture de loisirs (des vieux *Série Noire* ou *Harlequin* décollés aux derniers best-sellers) et le soutien à l'enseignement scolaire correspondent aux segments majoritaires du public des bibliothèques étudiées que sont les personnes âgées et les jeunes enfants. Que ces deux missions soient regardées comme prioritaires paraît ne constituer que la répétition des usages existants, et ne participer que peu d'une vision prospective des usages et fonctions à développer dans bibliothèque. On verra ci-dessous si et comment cette impression première est confirmée par l'étude des entretiens.

3.2. Le poids de la demande directe et son dépassement

La fonction de loisirs de la bibliothèque répond à la demande la plus directe des lecteurs en même temps qu'à l'usage prioritaire de la structure. Sa situation de tête dans la classification ci-dessus est donc avant tout le reflet d'un état de fait, auquel deux facteurs tendent à contribuer.

Le premier facteur tient à la nature du lectorat, qui, de manière assez caractéristique des utilisateurs des petites bibliothèques, se constitue principalement d'enfants et des personnes âgées. Cet état de fait est parfois mis explicitement en relation avec les habitudes de lecture, portant surtout sur les romans :

On a beaucoup de personnes âgées. Ce sont peut-être elles qui lisent le plus ; les jeunes lisent moins. (Maire de Bagnoles)

Nous avons surtout des personnes âgées, peu d'enfants en-dehors des écoles. Les lecteurs ont pour beaucoup dépassé la soixantaine. (...) Les emprunts se font surtout dans les romans. (Responsables de Laure-Minervois)

Le public se compose surtout d'enfants et d'adultes actifs ou retraités (Responsable de Peyriac-Minervois)

Le lectorat se compose surtout d'enfants jusqu'au collège, et de retraités. (...) Les demandes portent surtout sur les romans, la lecture de loisirs. C'est dû en partie à l'âge du lectorat. (Responsable de Puicheric)

Si parfois émerge la préoccupation d'attirer les autres publics à l'intérieur de la bibliothèque, certains, ne voyant dans la bibliothèque qu'un outil de loisirs, désirent conserver en l'état un service dont ils estiment qu'il répond pleinement à sa fonction. Tel élu pense que « la bibliothèque doit s'adresser avant tout aux gens qui ont du loisir : la population en bas âge et les personnes âgées . Un autre, à l'occasion de la rénovation de la bibliothèque, entend faire coexister à l'intérieur d'un même local (mais avec des heures différentes...) une bibliothèque dont le service resterait inchangé et une médiathèque consacrée aux nouvelles technologies²⁹.

Le second facteur est le poids de l'existant. La constitution du fonds des petites bibliothèques reposant en grande partie sur le don, l'on constate une présence assez importante d'ouvrages de consommation courante (romans policiers, romans d'amour).

Les sentiments relevés chez les bibliothécaires à l'égard de cette profusion de documents dans un nombre limité de genres, sont assez mitigés : d'une part, on relève le souci d'opérer un tri dans cette littérature afin de maintenir un certain équilibre de l'offre et d'attirer les lecteurs vers d'autres livres ; d'autre part, la demande directe des usagers est invoquée pour justifier le maintien de la majorité de ces ouvrages sur les étagères. Cette tension entre deux priorités aboutit à des pratiques variables quant au traitement réservé à ces livres : à Rieux-Minervois, ils sont présents sur plusieurs étagères mais ne font pas l'objet d'une attention particulière de la part des bénévoles³⁰ (« Ce sont des dons et nous les enregistrons sans trop y faire attention ») ; à Malves-en-Minervois, certains ouvrages jugés mineurs ou en mauvais état sont écartés du local de la bibliothèque par manque de place, et ne sont accessibles qu'à la demande.

Dans l'entrée, il y a une encoignure avec les romans policiers ; j'ai mis les vieux livres hors du local et on peut y accéder à la demande. (Responsable de Malves-en-Minervois)

²⁹ Cas de Villeneuve-Minervois

³⁰ La même logique peut être relevée à la bibliothèque de Gruissan, citée comme l'une des plus importantes du département pour une commune de cette taille.

Cette tension entre également en ligne de compte dans les acquisitions :

Dans les acquisitions, je suis le plus souvent ce que l'on me demande, même s'il m'arrive d'essayer de les orienter ou de leur suggérer d'autres lectures. (Responsable de Villeneuve-Minervois)

Le questionnaire, de même que la grille d'entretien, suggéraient d'eux-mêmes le dépassement logique de la demande directe par la « promotion active de la culture ». Il n'est donc pas surprenant que, dans la plupart des cas, les élus comme pour les bibliothécaires affichent des convictions allant dans le sens d'un prosélytisme culturel modéré. Aussi, l'idée présente dans les propos de la plupart des interlocuteurs est que la lecture est une valeur positive qu'il s'agit de promouvoir par toutes sortes d'actions, quand bien même la nature de celles-ci n'est que rarement précisée :

(..) il faut appeler les adultes à la lecture, à toutes les lectures. Les adultes qui ne lisent pas doivent apprendre à lire (...). Il faut que les livres entrent dans la vie sociale de ces cantons de campagne. (Maire de Peyrefitte sur l'Hers)

(...) la priorité serait de développer la lecture chez les adultes abonnés. (Maire de Malves-en-Minervois)

C'est en particulier dans les propos des élus que cette idée apparaît continuellement en filigrane, au risque même de dénaturer les autres sujets proposés. C'est ainsi que dans de nombreux cas, le « soutien à l'insertion et à la réinsertion » a été compris dans un premier temps comme la promotion de la culture ainsi que de la lecture auprès de populations réfractaires à leur exercice :

(...) ils ne lisent pas, ceux-là, ce sont des gens réfractaires à la lecture. (Maire de Laure-Minervois)

Dans ce type de cas, il convient de faire la part due à la présence de l'enquêteur : les questions posées paraissent rarement innocentes aux interlocuteurs, qui tendent à formuler une réponse qu'ils estiment attendue (la défense de la bibliothèque comme outil de promotion de la lecture comme pratique positive). Cependant, ce fait même est révélateur, dans la mesure où il permet de repérer une constante dans les représentations : la bibliothèque est associée à une volonté et des actions de défense d'une valeur, la culture, et d'une pratique associée, la lecture. Dans ces représentations même, elle

s'inscrit dans un ensemble plus vaste lié à la formation de l'individu, et dans lequel l'on trouve également les enjeux et problèmes de la formation initiale.

3.3. Le soutien à la scolarité

La priorité donnée au soutien à la scolarité s'inscrit dans une tradition ancienne, que la B.D.A. n'a cependant que peu connue : celle de l'emprise des écoles sur les petites bibliothèques.

L'organisation traditionnelle des villages au début du siècle, comme dans de nombreuses autres régions, voyait la mairie et l'école, symboles du droit républicain, rassemblées dans un même bâtiment. Les premières bibliothèques de village étaient parfois de nature associative (comme à Azille, l'une des plus anciennes du département), mais le plus souvent scolaire (Laure-Minervois), et se voyaient tout naturellement concentrées avec l'école. L'accès aux livres se faisait par l'entremise de l'instituteur-bibliothécaire, garant du savoir en même temps que de la culture légitime. Les premières B.C.P. à avoir vu le jour en France à partir de 1947 effectuaient majoritairement leurs dépôts dans les écoles. C'est dans les années 1970-80, avec l'émergence d'une vision nouvelle de la bibliothèque publique (institution autonome, dont la vocation est culturelle avant d'être éducative), ainsi qu'avec la création des B.C.D. dans les écoles, que cet état de fait a véritablement commencé à changer. A Caunes-Minervois, la bibliothèque se trouvait encore récemment dans l'école, avant d'en être écartée par la directrice. De même, la bibliothèque de Laure-Minervois descend en ligne directe d'une première bibliothèque créée après guerre par les enseignants.

La séparation fonctionnelle entre offre de livres à vocation éducative, du ressort des bibliothèques d'école, C.D.I. ou B.C.D., et livres à vocation culturelle ou de loisirs, commence cependant, dans certains discours relevés, à être remise en question. Le cas de Laure-Minervois est à cet égard intéressant : après le passage d'une bibliothèque originellement créée par des instituteurs dans le champ public et sous contrôle de la mairie (gestion par une CES et une bénévole), et la création d'un petit fonds de livres à

l'intérieur de l'école, l'élú interrogé en vient à souhaiter d'une certaine manière un retour de balancier :

On n'a pas assez souvent la visite des enseignants (...) la bibliothèque a entièrement vocation à recevoir des visites de classe. Ils ont une toute petite bibliothèque, leur structure à eux : c'est tout petit, mais... (...) Ici on dispose de plus de place, ce serait peut-être plus approprié. (Laure-Minervois)

A l'inverse, on relèvera avec intérêt ce propose d'un ancien élu de Cergy-Pontoise et actuel maire de Trausse qui souhaiterait, au contraire, « que les bibliothèques des écoles, collèges, lycées, soient ouvertes au public après les heures de fermeture des établissements » dans un souci d'accès le plus large possible à tout type de document.

Si le lien « institutionnel » ou simplement fonctionnel entre école et bibliothèque a donc bien disparu dans une majorité de cas, il est toujours présent dans la plupart des esprits, sous la forme d'une priorité déclarée ou non dans les missions et fonctions attribuées à la bibliothèque, ou plus simplement dans les représentations traditionnellement associées à cette dernière. Ainsi, dans la plus grande partie des entretiens, la présence des enfants en tête des publics semble bien indiquer cette prééminence de l'aspect éducatif dans les représentations liées à la bibliothèque :

Même si nous sommes dans un canton rural, nous pouvons offrir cela à nos enfants et à tous les publics. (Coordinatrice du S.I.V.O.M. de Peyriac-Minervois)

Si on tente d'apporter par la bibliothèque des petits à-côtés qui, sans se substituer à l'Education Nationale, pallieraient à certaines carences, on contribuera à lutter contre certains problèmes plus cruciaux maintenant qu'ils ne l'étaient avant. Il est important que l'on mette ces choses-là en place et dès la petite enfance. (Maire de Caunes-Minervois)

A Salles sur l'Hers, la création de la bibliothèque était à l'origine intrinsèquement liée à ces problématiques. L'entretien avec les responsables actuelles révèle que le public scolaire était le premier visé au moment où a été prise l'initiative d'ouvrir cette bibliothèque : « on était un peu égoïstes, on pensait surtout à nos enfants ». De fait, la bibliothèque a toujours entretenu avec l'école de la commune des relations privilégiées, du fait de cette volonté de départ, mais aussi de sa situation géographique, légèrement à l'écart du centre du bourg et face à l'école. Il semblerait que ce ne soit que progressivement, modifiées par les usages mêmes de la bibliothèque, que les

priorités se soient déplacées vers la satisfaction, jugée à l'origine plus accessoire, de la demande en lecture de loisirs. De nouveau aujourd'hui, dans les discussions autour de la nouvelle bibliothèque, c'est bien la collaboration avec l'école, et le service du public scolaire, qui sont présentés comme des priorités.

Sur les deux cantons, seul un élu parmi tous ceux interrogés paraît à l'inverse redouter les dangers d'un débordement des missions d'éducation sur les autres usages :

La réunion préparatoire³¹, a surtout mis l'accent sur le développement de la bibliothèque en direction des enfants et de l'école. Je pense qu'il faut développer cet aspect, mais qu'il ne faut pas oublier les adultes. (...) Si la bibliothèque a plus de livres que la bibliothèque de l'école, tant pis pour l'Education Nationale. (Maire de Peyrefitte sur l'Hers)

Ces réticences sont les mêmes que celles que nous allons rencontrer dans le domaine des missions documentaires en faveur de la documentation professionnelle ou de la réinsertion. Il s'agit de laisser « les moutons aux bergers » et l'éducation à l'école. La complémentarité des missions n'est pas exclue à condition que chacun tienne la place qui lui revient :

Le soutien à la scolarité est une priorité à condition que l'Education Nationale renforce son système, et qu'elle essaie de mieux remplir son rôle. (Maire de Trausse)

3.4. Nouveaux besoins, nouveaux partenariats ?

Cette priorité de la lecture de loisirs et de l'éducation ou de la formation semble expliquer que, dans le questionnaire proposé, plusieurs missions (soutien documentaire à l'insertion ou à la réinsertion ; à la documentation professionnelle) ne paraissent pas avoir une place évidente à la bibliothèque dans l'esprit des interlocuteurs, en particulier élus, et apparaissent en bon derniers dans les priorités. C'est dans ce sens que l'on peut parler d'un « élargissement » des fonctions de la bibliothèque, dans la mesure où il était proposé aux personnes interrogées de réfléchir sur des objectifs auxquels la plupart n'avait, de leur propre aveu, jamais encore songé. De nombreuses marques d'hésitation ponctuent cette réflexion (élus de Bagnoles, Caunes-

³¹ Réunion de la commission culture, le 24 octobre à la mairie de Salles sur l'Hers

Minervois, Laure-Minervois), même si certains sont plus affirmés dans leur scepticisme (Malves-en-Minervois, Villeneuve-Minervois, Payra sur l'Hers) ou dans leur conviction (Pépieux)

Je sais que les viticulteurs sur la commune sont assez pris par leurs activités ; si sur place on pouvait avoir ce qu'il faut pour les documenter... ; pourquoi pas ? (Maire de Bagnoles)

Si la bibliothèque peut être un outil de formation pour une frange de population dans ce type de situation, pourquoi pas ? Ce pourrait être un centre d'information ou de ressources. (Maire de Caunes-Minervois)

Si on leur mettait des documents à disposition, peut-être que ça les intéresserait, peut-être... Il n'y a pas de demande particulière. (Maire de Laure-Minervois)

Je ne pense pas qu'ils aillent vers une démarche d'autodocumentation. Ils ont besoin de relais, les coopératives... Ce ne sont pas des gens qui iraient à la bibliothèque, se renseigner sur les textes qui sont parus, etc. (Maire de Malves-en-Minervois)

Le besoin à l'autoformation et à l'information continue est vital et la bibliothèque a un rôle à jouer. Celui qui ne se documente pas est destiné à disparaître professionnellement. (Maire de Pépieux)

Plusieurs arguments peuvent en partie expliquer à la fois ce scepticisme et cette hésitation.

L'existence même des problèmes d'insertion ou de réinsertion est mise en question ; certains élus déclarent n'avoir aucun problème de ce type sur le territoire de leur commune, ou l'associent aux grandes agglomérations :

Nous n'avons pas de famille en difficulté, enfin pas au sens où l'on peut l'entendre en ville. (Maire de Baraigne)

C'est dans les grandes villes que l'on trouve des personnes en difficulté (Maire de Peyrefitte sur l'Hers).

Dans les cas où l'existence de ce problème est admise, l'inquiétude vient de l'aptitude de la bibliothèque, voire même de la commune à prendre sa place dans des actions en faveur de l'insertion :

Les petites communes ne sont pas assez armées pour faire face à ce genre de problème. (...) Je pense que toute initiative au niveau de la commune doit s'appuyer sur les structures existantes, bibliothèques, associations comprises. Mais pour autant je ne donnerais pas cette priorité à une bibliothèque, c'est trop marginal. (Maire de Malves-en-Minervois)

L'action de la bibliothèque dans ce domaine ne pouvant se concevoir que dans le cadre d'un partenariat, l'on peut relever un certain manque de connaissance des structures susceptibles de constituer des partenaires. A

Puicheric dans le canton de Peyriac-Minervois, l'action d'une association particulièrement importante et active pour une commune de cette taille, semble relativement méconnue des différents acteurs des communes environnantes, alors même qu'elle est fréquemment citée en exemple.

L'accent est bien mis, cependant, sur la nécessité d'une action cohérente et coordonnée :

[L'action en faveur de l'insertion] serait mieux sur Carcassonne, ou alors il faudrait que cela soit le monopole de Villeneuve et qu'on en fasse profiter au moins dix cantons. (Maire de Villeneuve-Minervois).

(...) l'insertion ne concerne qu'un pôle à Puicheric, ce n'est donc pas une action prioritaire pour un canton de 12500 habitants. (Maire de Caunes-Minervois)

Le soutien à l'information professionnelle en bibliothèque se heurte pour la plupart des élus à deux concurrents majeurs, que sont les chambres de métiers et les syndicats.

Je suis sceptique sur la formation et l'information continues. Tout le monde appartient à un organisme vers lequel ils se tournent en priorité. Ce n'est vraiment pas une priorité. (Maire de Villeneuve-Minervois)

En ce qui concerne la bibliothèque, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger. Les chambres syndicales, la chambre d'agriculture, ont leur place comme ils l'ont toujours eue dans le monde agricole, mais je pense que c'est une part prioritaire. Il faut laisser les moutons aux bergers. Je ne vois pas une bibliothèque amener de la documentation professionnelle. A la rigueur cela peut intéresser des techniciens travaillant sur le terrain mais je ne vois pas que cela puisse intéresser les agriculteurs. Je vois plutôt la chambre d'agriculture aller chercher pour eux la documentation dont ils ne disposeraient pas. (Maire de Payra sur l'Hers)

C'est ainsi que les viticulteurs du canton de Peyriac-Minervois disposent du double soutien technique de la Chambre d'agriculture et du Cru Minervois, un syndicat de viticulture. En réalité, il est assez aisé de vérifier qu'il s'agit dans les deux cas d'un service d'expertise plus que de fourniture documentaire³². Dans ce cas précis, la question de l'accès à la littérature professionnelle, ainsi qu'aux différents textes officiels, s'il nécessite certes des moyens et une logistique que ni la B.D.A., ni les petites bibliothèques ne peuvent offrir dans l'état actuel, ne trouve pas non plus de solution précise à l'intérieur du milieu professionnel.

³² Le service de documentation de la Chambre d'Agriculture œuvre en priorité pour les techniciens du service, et n'offre qu'une ouverture très limitée aux usagers extérieurs. Le syndicat de Cru Minervois, quant à lui, ne propose que sa propre documentation (un journal interne ainsi que des fiches techniques).

C'est pourquoi l'objection la plus couramment formulée à l'encontre d'un élargissement des fonctions de la bibliothèque au domaine social ou professionnel concerne son aptitude à répondre à des demandes relevant, selon certains interlocuteurs, d'un traitement plus spécialisé. Il a fallu plusieurs fois repreciser le principe d'un rôle de soutien documentaire en partenariat avec les structures les plus adaptées, face à l'inquiétude ressentie que la bibliothèque n'empiète sur des domaines qui ne la concernent pas.

3.5. La bibliothèque comme projet politique et global

Inviter les interlocuteurs, en particulier élus, à réfléchir sur des enjeux auxquels la bibliothèque peut prendre part, est également s'interroger sur l'insertion du service de lecture publique au sein d'une communauté. Or, ce que l'on constate est que bien souvent, cette insertion n'est conçue qu'en référence à une image préétablie, et qu'à aucun moment la bibliothèque n'est réellement située dans l'organigramme des priorités au sein de la collectivité. Tantôt elle se définit comme un objet largement idéalisé, dont le champ d'action touche à tous les aspects de la vie de la collectivité ; tantôt elle est mise à l'écart de problématiques définies comme rigoureusement étrangères à elle.

3.5.1. Deux modèles décisionnels

On assiste en réalité à l'opposition de deux modèles contradictoires de décision correspondant à deux stratégies politiques différentes.

Le premier de ces deux modèles, présent en particulier dans les propos des élus du canton de Peyriac-Minervois, consiste à considérer que la demande ou le besoin doivent nécessairement précéder l'offre pour légitimer cette dernière. Ainsi, le scepticisme devant la possibilité d'un rôle de la bibliothèque dans des actions en direction de publics en difficulté ou du public professionnel, peut avoir pour cause l'absence ressentie de besoin ou de demande affirmés en ces domaines. Dans le cas même où l'existence de ces besoins est reconnue, la pertinence de leur inscription au programme

d'action de la bibliothèque est sérieusement questionnée en invoquant une priorité des actions. En témoigne le propos du maire de Caunes-Minervoises :

Ce qui serait vraiment prioritaire, ce serait des actions de haut niveau de culture et puis l'aide aux populations scolarisées. Le reste est ponctuel pour un canton (...). Une action prioritaire, normalement, doit concerner une majorité de la population, pas une toute petite minorité même si c'est important.

Le second de ces deux modèles est assez bien illustré par le projet de bibliothèque intercommunale de Salles sur l'Hers, et la stratégie de la direction de la B.D.A. Elle consiste en une sorte de pari sur le poids de l'existant, et pose comme priorité l'inscription d'une bibliothèque dans le paysage communal ou intercommunal avant tout. Ce pari affirme que la demande se créera alors en direction de certains besoins ; que certains usages de l'établissement seront constatés qui n'avaient pas nécessairement été envisagés au départ ; et enfin que les mentalités et les conceptions à l'égard de la bibliothèque évolueront avec le temps et à mesure que celle-ci deviendra partie intégrante de la vie locale. La future bibliothèque est définie dans un premier temps par rapport à une « norme » (recommandations de la DLL par exemple), par rapport aux discussions avec la population et en commission, par rapport enfin à une image ressentie de ce que doit être une bibliothèque de qualité. Elle se développera ensuite dans les directions qui seront jugées les plus pertinentes par les élus, les bibliothécaires et surtout les usagers.

L'occasion fait le larron: à partir du moment où cette bibliothèque existe, elle aura certainement de la visite; si elle était éloignée ce ne serait pas pareil. (Maire de Mayreville)

Je pense que la bibliothèque a peut-être un rôle à jouer[en matière de soutien à l'insertion ou à la réinsertion], mais que l'on ne peut pas mettre cela en place de manière volontariste et que cette fonction se révélera à l'usage. (Premier adjoint de Payra sur l'Hers)

Cette logique est exprimée avec la plus grande clarté par le maire de Salles sur l'Hers : la constitution d'une bibliothèque intercommunale sur ce canton ne correspond à aucun besoin ou demande préalablement affirmés, mais tend à créer non seulement ce besoin et cette demande, mais encore d'autres qui n'auraient pas encore été envisagés ; l'essentiel étant de mettre avant tout une structure en place, d'où pourront découler d'autres actions.

Je me place dans l'utopie, sachant que dans l'utopie on gouverne et on prévient, on ne soigne pas. Je pense qu'il faut mettre en priorité les axes sur lesquels on peut être le plus efficace le plus rapidement possible. Ce n'est que lorsque l'outil aura été mis en route qu'il sera reconnu par le plus grand nombre, et ce n'est que lorsque cette reconnaissance existera qu'il sera possible de faire d'autres choses. On concourt à l'efficacité, tout à fait matériellement. (Maire de Salles sur l'Hers)

On a vu plus haut qu'il en était de même pour la direction de la B.D.A. : c'est le développement de quelques structures-exemples qui doit entraîner le bourgeonnement d'autres bibliothèques de qualité sur le même modèle :

Il faut arriver à créer le service, puis une fois que les habitants comme les élus ont vu comment cela pouvait fonctionner, d'autres projets peuvent émerger. (Entretien avec la directrice de la B.D.A.)

Quelques précisions semblent venir nuancer voire réduire l'opposition entre les modes de choix politique dans chacun des deux cantons, mais pas d'une commune à l'autre. D'une part, il est évident que les deux cantons étudiés ne sont pas au même stade de développement de réseau de lecture publique : le canton de Peyriac-Minervois est équipé et son territoire bien couvert par les bibliothèques ; le canton de Salles sur l'Hers est seulement en train de se doter des équipements adéquats. Il est donc légitime que le second mette au chapitre des priorités une amélioration nette de l'existant, afin de déjà mieux répondre à ces deux missions premières que sont la collaboration avec l'école et la satisfaction de la demande en lecture-loisirs. D'autre part, et de manière complémentaire, les caractéristiques démographiques et économiques des deux cantons sont foncièrement différentes, et les questions pouvant se poser pour l'un (en matière de soutien à la documentation professionnelle notamment) ne sont pas nécessairement pertinentes pour l'autre. Aussi bien, le pari de Salles sur l'Hers ne porte-t-il en définitive que sur la confiance des élus et de la population, qu'il prétend gagner : le projet possède par ailleurs sa définition propre et ses objectifs affichés (améliorer la coopération avec l'école, améliorer la fourniture de document de lecture de loisirs, améliorer l'animation culturelle).

A chacun de ces deux modèles correspondent pourtant deux dangers : au premier l'immobilisme politique, au second la précipitation et le manque de réflexion préalable.

3.5.2. Faire évoluer les équipements et les services : deux exemples

Deux exemples viendront illustrer ces considérations : d'une part la reconstruction, récente ou en cours, d'une bibliothèque, supposant le vote d'importants crédits d'investissement (Puicheric, Salles sur l'Hers, Villeneuve-Minervois, Peyriac-Minervois) ; d'autre part l'implantation des nouvelles technologies en bibliothèque (Puicheric, Salles sur l'Hers).

3.5.2.1. *Premier exemple : construire ou reconstruire*

On a vu plus haut³³ que quatre bibliothèques, sur les territoires étudiés, ont récemment fait, ou font au moment de la rédaction de ce mémoire, l'objet de crédits d'investissement particulièrement importants pour des petites communes.

L'examen de ces quatre exemples permet tout d'abord de constater, d'une part l'importance du jeu des opportunités, d'autre part une certaine diversité dans les habitudes de penser les problèmes en termes d'intercommunalité et de développement partagé.

On sait qu'à Salles-sur-l'Hers, c'est la constitution en communauté de communes, et les possibilités de financement offertes par cette évolution, qui conditionnent le projet. Pour autant, ce cas est isolé, en même temps qu'il est favorisé par la situation de bourg-centre de Salles sur l'Hers au sein de la communauté de communes.

Sur le canton de Peyriac-Minervois, la situation change : c'est cette fois chaque commune qui développe un projet distinct. A Villeneuve-Minervois, la nouvelle bibliothèque a été financée par des dons rassemblés à la suite de la destruction de l'ancien local par les inondations, avant toute réflexion à l'échelle intercommunale ; cette réflexion n'est d'ailleurs encore que peu à l'ordre du jour dans les propos de l'actuel élu. A Peyriac-Minervois comme à Puicheric, la décision d'étoffer la bibliothèque existante semble s'être prise sans considération de développement local à l'échelle du canton ou du

³³ Voir seconde partie, point 2.2.2.

département. Ainsi, à Peyriac-Minervois, l'éventualité d'un positionnement de la structure comme bibliothèque-ressource suscite l'étonnement.

Les autres raisons déterminant l'investissement sont par ailleurs peu précisées. Elles paraissent viser le prolongement et l'amélioration des services et usages déjà existants : à Puicheric comme à Peyriac-Minervois, la mise en place de nouvelles installations (installation d'ordinateurs et développement d'un coin enfants à Puicheric, mise en place de larges plages réservées à l'aide aux devoirs et d'une collaboration accrue avec l'école à Peyriac-Minervois) répondent aux deux directions de développement jugées prioritaires, la lecture de loisirs et le soutien à la scolarité et aux apprentissages de base. Le prestige retiré de la présence sur la commune d'un équipement au-dessus des moyennes départementales joue également quelque peu :

La bibliothèque actuelle a fait l'objet d'un gros investissement, voté à une importante majorité par le conseil municipal, peu courante dans une commune rurale avec d'autres priorités à côté. (Maire de Peyriac)

C'est un grand projet, et il ne doit pas y en avoir beaucoup de cette ampleur sur l'Aude. (Villeneuve)

Pour finir, nous nous trouvons donc dans deux types de situation :

- D'une part des projets jouant sur des opportunités ponctuelles (en particulier à Villeneuve), et constituant parfois de ce fait des infrastructures adéquates à un développement en intercommunalité (ainsi, toujours dans le cas de Villeneuve, l'ensemble des acteurs admet que la bibliothèque ne bénéficiera guère des moyens de fonctionnement adéquats dans le cadre d'un fonctionnement seulement communal).
- D'autre part, des projets conçus dans une vision plus précise de l'avenir (il s'agit de développer de nouveaux services et pour ce faire, de se doter prioritairement des infrastructures nécessaires à ce développement (notamment dans le cas de Salles sur l'Hers)).

En revanche, dans aucun des cas abordés n'est mené de réflexion sur l'intégration d'un service de bibliothèque dans les besoins et les modes de fonctionnement de la collectivité dans son ensemble. Les perspectives de

développement envisagées vont ainsi toujours – quand elles existent – dans le sens d'un développement vertical plutôt qu'horizontal, d'un approfondissement des usages déjà existants plutôt que de la recherche de nouveaux usages. Un second exemple permettra de confirmer ce constat.

3.5.2.2. *Second exemple : l'intégration des nouvelles technologies*

On a vu au moment de la présentation des propositions politiques de la B.D.A. que l'énoncé de cette problématique recouvrait deux aspects différents, l'informatisation des bibliothèques et la mise à disposition de ressources électroniques au public des bibliothèques. Si le premier aspect relève de considérations sur l'aménagement du réseau, le second est entendu comme une réponse à des problématiques de fourniture documentaire.

C'est surtout le second de ces deux aspects que l'on retrouve dans le discours des élus.

Les arguments relevés dans les entretiens en faveur de la mise à disposition de matériels d'accès aux documents électroniques, et en particulier d'Internet, sont au nombre de trois.

D'une part, est invoquée la nécessité pour la collectivité de fournir un service d'un coût non négligeable pour le particulier, et dont la maîtrise est présentée comme une compétence cruciale :

Tout le monde ne dispose pas du matériel adéquat chez lui (...) Le cybercafé [mis en place à la bibliothèque] veut permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper de réussir à connaître un peu Internet. (Maire de Puicheric)

Le second argument, peut-être le plus sensible lorsqu'il s'agit d'un service de bibliothèque, est celui d'un accroissement de la fourniture documentaire qui concurrence et dépasse la richesse d'une bibliothèque composée uniquement de livres. Certains interlocuteurs semblent ainsi voir dans l'accès au réseau la solution aux délais imposés par la B.D.A. dans la fourniture de documents :

Je pense aussi qu'il serait important de mettre Internet à la bibliothèque, que c'est l'endroit qui le justifierait plus que partout ailleurs. C'est l'accès à tout document, toute base d'information. (Maire de Puicheric)

Les CDI ont de plus souvent des accès Internet aujourd'hui, et aussi à toutes les encyclopédies. Mais cet accès-là, nous l'avons aussi, ce qui évacue le problème du délai de la mise à disposition des documents par la BDA. Il suffit de se

brancher, et de chercher une information qui de plus peut se reproduire. (Maire de Salles sur l'Hers)

Maintenant les enfants cherchent sur l'ordinateur, ils ne cherchent plus dans les livres. Si on met l'ordinateur à la bibliothèque, ils vont se servir des ordinateurs en priorité. C'est une nouvelle manière de faire des recherches, c'est la façon dont les choses évoluent, on n'y peut rien. (Responsables de Salles sur l'Hers)

Enfin, le troisième argument, d'ordre plus pragmatique, consiste à considérer que l'implantation de l'offre Internet et multimédia à la bibliothèque tend à créer une fréquentation de la part de publics qui jusque-là restaient à l'écart de cette structure :

Ca permet d'accrocher les adolescents et de les attirer à la bibliothèque. (Maire de Puicheric)

On va ensuite décider d'autres heures, pour les écoles, etc., pour que les enfants puissent profiter des ordinateurs dans la journée. (Maire de Villeneuve-Minervois)

[On relève dans les publics] également beaucoup plus de femmes que d'hommes. L'installation des ordinateurs va peut être changer les choses. (Responsable de Villeneuve-Minervois)

Si l'on peut douter de la validité du premier argument comme choix politique à long terme, il paraît cependant justifier une réponse immédiate et n'engageant que des moyens limités (l'investissement en ordinateurs).

En revanche, le second argument appelle plusieurs remarques.

- En premier lieu, il est assez souvent admis désormais que l'on assiste à une paupérisation générale des contenus librement accessibles sur les réseaux. Comme le rappelle un article récent³⁴ :

Si l'information s'avère techniquement plus accessible, elle devient paradoxalement, en certains domaines, plus restreinte. De plus en plus d'information circule en circuit fermé. Les nouvelles modalités d'application du droit d'auteur, et les logiques commerciales rendent en effet de plus en plus onéreux un nombre croissant de services en ligne.

Si les bibliothèques rurales restent à l'écart des problématiques liées à l'achat de documents électroniques ou l'abonnement à des ressources électroniques en ligne en raison de la modestie de leurs moyens, il est pour la même raison difficile d'imaginer qu'elles puissent avoir un jour accès à autre chose que cette seule information librement accessible, dont la pertinence et la fiabilité sont pour le moins sujettes à discussion. Sans

trop nous éloigner de notre propos, il faudrait ajouter qu'alors qu'une certaine mode liée à la mise en place d'un nouveau médium a en son temps insisté sur l'infinité des ressources et le partage illimité du savoir, l'habitué d'Internet assiste quant à lui à une paupérisation des contenus librement accessibles en même temps que la masse de données croît de manière exponentielle.

- En second lieu, la mise à disposition de cette information en accès libre dans les bibliothèques pose le problème de la médiation, indispensable si l'on se place sur le terrain de la fourniture documentaire. Or, la possibilité de cette médiation suppose un certain niveau de moyens, comme l'un des élus interrogés le rappelle d'ailleurs³⁵ :

Je voudrais mettre à disposition des gens de Trausse l'outil informatique, avec peut-être un contrôle du temps de son utilisation, mais si on veut que des bibliothécaires, ou autres, aident à son utilisation, cela ne peut se mettre en place qu'au plan intercommunal. (Maire de Trausse-Minervois)

Enfin, le troisième argument (l'attraction de nouveaux publics) pose des problèmes en termes d'objectifs. Attirer des nouveaux publics à la bibliothèque grâce à la présence d'Internet ne signifie pas nécessairement les fidéliser sur d'autres usages, et l'on relève une certaine confusion entre les fins poursuivies (un meilleur niveau d'éducation, de formation, de pratique de la lecture...) et les effets secondaires obtenus (la présence physique de nombreux internautes, la fréquentation de l'équipement). Cette idée relève du second modèle recensé plus haut et constitue une sorte de pari (les usages créent d'autres usages), dont rien pourtant n'indique qu'il puisse s'avérer gagnant.

3.6. Pour finir...

L'analyse de ces résultats permet de s'avancer sur plusieurs points.

³⁴ Hapel Rolg, Pirsich Volker, Giappiconi Thierry, « Les services Internet des bibliothèques, une étude du "réseau international des bibliothèques publiques" de la fondation Bertelsmann », Bulletin des bibliothèques de France, t. 46, n°3.

³⁵ Concernant la mise en place d'une médiation en l'absence de personne compétente pour cette activité sur le lieu de la consultation, l'on sait pouvoir recourir au niveau minimal constitué par la mise en place d'un catalogue de signets ou d'un bouquet de liens. Il ne serait d'ailleurs pas inimaginable d'élaborer un tel bouquet de lien de manière centralisée, par exemple à la B.D.A., afin d'en faire profiter l'ensemble des bibliothèques du réseau disposant d'un accès à Internet.

Dans aucune des communes étudiées, la bibliothèque n'est intégrée à une stratégie politique d'ensemble, le jeu des opportunités, la personnalité de certaines bibliothécaires, l'emportant sur la vision politique. Ce manque de vision politique se constate d'ailleurs aussi bien dans le temps (pas d'inscription de la bibliothèque dans un projet politique à long terme) que dans l'espace (pas de réflexion sur les changements rendus possibles par la mise en commun des ressources).

L'analyse des entretiens et de ce qu'ils peuvent révéler en termes de missions et de fonctions des bibliothèques aboutit aux mêmes remarques. Les usages les plus couramment cités (lecture de loisirs, soutien à l'éducation, promotion de la culture) vont dans le sens de la représentation commune, sans pour autant que les implications concrètes de ces axes jugés prioritaires fassent l'objet de représentations claires.

On peut en inférer que l'une des tâches principales de la B.D.A. pourra être de travailler dans le sens d'une clarification de ces représentations. Par le développement de services d'aide au développement des bibliothèques en direction de publics préalablement ciblés plutôt qu'en direction de certains usages (utilisation d'Internet, emprunts de livres) ; par la continuité du travail d'information sur ce que la bibliothèque peut apporter à ces publics et sur les services que l'on peut y mettre en place ; il sera possible de changer progressivement ces représentations partielles.

Conclusion

Nous avons tenté, dans le cadre des limites imposées pour cette étude, d'explorer les implications concrètes d'une action de développement des services d'une B.D.P. dans le contexte particulier du département de l'Aude. L'analyse de l'environnement pourrait laisser penser qu'au-delà des missions traditionnelles de promotion du livre et de la lecture, une offre documentaire en matière de besoins professionnels répondrait à la réalité des directions présentes et futures du développement local. Parmi ces besoins, peuvent être particulièrement cités la viticulture (œnologie, orientation et gestion d'exploitation...) ainsi que l'accueil touristique (aménagement et gestion de structure d'accueil et de loisirs, langues,...), deux secteurs respectivement en pleine reconversion ou en plein essor sur certaines parties du département.

L'écoute des élus et des partenaires bénévoles de la bibliothèque permet cependant de constater que leurs représentations et leurs attentes vis-à-vis de la bibliothèque, portent essentiellement sur ses fonctions traditionnelles de promotion de la lecture et de documentation scolaire. Elle semble par conséquent rester au-dehors de leurs préoccupations principales : le développement rural, voire dans certains cas la survie pure et simple de la vie économique et sociale.

Ce constat appelle quelques conclusions et quelques questions.

L'écoute des différents acteurs de la décision publique, et en particulier des élus, nous apparaît le préalable de toute définition de propositions ayant quelques chances de répondre à leurs attentes et à leurs préoccupations.

Il n'en reste pas moins que l'étude de l'environnement permet de déceler des besoins dépassant les attentes formulées (largement conditionnées par les représentations issues du discours des bibliothécaires et des pouvoirs publics) pour évoluer vers une offre adaptée à des besoins soigneusement identifiés. La définition de cette offre nouvelle de la bibliothèque exigerait une analyse préalable de l'offre documentaire proposée par les organismes professionnels et les autres services publics, afin d'envisager des partenariats et des synergies possibles. Cette démarche pourrait servir de méthode de

programmation du développement et de planification de procédures impliquant non seulement la direction, mais également l'ensemble des agents de la bibliothèque départementale pour la définition d'un projet explicite et mobilisateur.

Le passage des bibliothèques en fonctionnement intercommunal constitue une occasion privilégiée de cette remise à plat des missions et des objectifs, ainsi que de recherche de nouvelles directions pour le développement des petites bibliothèques, qui incluraient et étendraient le fonctionnement actuel de la lecture publique dans les petites communes du département.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et monographies

Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt. Bibliothèques départementales et développement local. [s.l.] : ADBDP, 2000.
En ligne : <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2000>.

CARACO Alain. (Dir.). Guide des BDP 2000. [s.l.] : Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt, 2000. 240 p.

GIAPPICONI Thierry. Manuel d'évaluation des bibliothèques et des centres de documentation

MARQUIÉ Claude et VIALA René. *Géographie de l'Aude*. Carcassonne : Centre de documentation pédagogique de l'Aude, 1995. 132 p.

POUDOU Francis. *Opération Vilatges al pais : canton de Salles-sur-l'Hers et de la communauté des communes Hers et Ganguise dans la Piège*. Photographies et reproductions de Laurent Desmoulins ; préf. de Raymond Courrière. Narbonne : Fédération audoise Léo Lagrange, 1997. 284p.

Articles de périodiques

BLANCHARD Martine. Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, vol. 5, p 8-15.

CARACO Alain. L'évolution des bibliothèques départementales depuis la décentralisation. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, vol. 5, p. 16-20

CHAUTEMPS Alexandre. Les plans départementaux de développement de la lecture (PDDL). *Transversales*, n° 77-78, 2000, p. 19-39.

FAUCHEUR Patrick. Aménagement du territoire, culture et bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, vol. 5, p. 21-23

PERRET Jacques. Les politiques des départements. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, vol. 5, p. 24-27

VOLTZENLOGEL Bernard. Du bibliobus au réseau départemental de lecture : la carte documentaire départementale en Dordogne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, vol. 5, p. 28-33

MAYÈRE Anne et MUET Florence. La démarche qualité appliquée aux bibliothèques et services d'information : conception et spécificités. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, vol. 1, p. 10-19

Documents à usage interne ou administratif

Association de développement Le Chaudron Minervois. *Etat des lieux du canton de Peyriac-Minervois*. La Redorte : Le Chaudron Minervois, 2000. 60 p.

CLAUSTRE C., POUSSARD A.C., ULRICH P. Evaluation du contrat de développement Hers et Ganguise. Carcassonne : Cabinet Latitude, 2001. 125 p.

Conseil Général de l'Aude. *La coopération intercommunale*. Plaquette d'information. [S.n.] : Carcassonne, 1999. 16 p.

Bases de données statistiques

Ont été utilisés des résultats extraits des bases de données suivantes :

- Inventaire communal 1998
- Recensement général agricole 2000
- Recensement général de la population 1999

Ces résultats ne sont pas librement accessibles, mais nous ont été obligeamment fournis par le service de documentation du Conseil Général de l'Aude, qui en disposait. Les synthèses suivantes sont cependant accessibles sur le site Internet de l'INSEE

Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon. N° 13. : « Inventaire communal 1998 – Aude ». Montpellier : INSEE, mai 1999. 6 p. Accessible en ligne depuis http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/home/home_page.asp.

Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon. N° 17 : « Aude : principaux résultats du recensement de la population de 1999 ». Montpellier :

INSEE, septembre 2000. 8 p. Accessible en ligne depuis http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/home/home_page.asp.

Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon. N° 24 : « Professions et activités dans l'Aude : Résultats complémentaires du recensement de la population 1999 ». Montpellier : INSEE, décembre 2001. 6 p. Accessible en ligne depuis http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/home/home_page.asp.